

Les Canadiens veulent la démission de Mulroney, mais pas les Québécois

Rejeté au Québec, Chrétien obtient un succès mitigé dans le reste du Canada



Jean Chrétien

Chrétien propose de créer des emplois avec les milliards utilisés pour soutenir le dollar

MAURICE GIRARD
de La Presse Canadienne
OTTAWA

Le chef libéral, Jean Chrétien, a réclamé hier du gouvernement fédéral qu'il laisse fluctuer le dollar canadien sur les marchés de change et qu'il affecte à la création d'emplois les milliards de dollars utilisés par la Banque du Canada pour assurer la stabilité de la monnaie canadienne.

«Il faut qu'il fasse quelque chose pour nous redonner confiance s'ils ne veulent pas payer le prix de leur incurie», a déclaré le chef de l'opposition officielle, dénonçant «la paralysie systématique d'un gouvernement, un peu coincé dans sa cinquième année».

A la période des questions, libéraux comme néo-démocrates ont poursuivi leur offensive contre la politique économique du ministre des Finances, M. Don Mazankowski, en se servant des nombreuses critiques contenues dans le dernier rapport du Vérificateur général.

La réponse du gouvernement n'a pas changé. Certes, convient le ministre des Finances, «des taux d'intérêt élevés ont sûrement un effet de refroidissement sur la reprise», mais l'incertitude des marchés reste en partie attribuable à «l'inquiétude soulevée par les résultats du référendum».

Explication que le chef libéral ne partage pas: «Le ministre parle du référendum. Or, après le référendum, la situation est restée stable jusqu'à ce que le premier ministre (Brian Mulroney) annonce le maintien de sa politique. Les gens ont alors réalisé que l'économie du Canada n'avancerait pas et que le gouvernement ne savait plus quoi faire».

En fait, soutient M. Chrétien, chaque augmentation d'un point du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui sert de mesure pour calculer les taux d'intérêts, provoque des sorties «de presque deux milliards de dollars pour maintenir la monnaie à flot».

Cet argent, croit-il, serait

mieux utilisé si Ottawa l'injectait dans la création d'emplois, quitte à laisser le dollar canadien tomber encore plus bas. «Nous avons clairement indiqué depuis des mois que nous sommes pour une politique de croissance, pour une politique de taux d'intérêt plus bas. Évidemment, si le dollar est plus faible, nous pouvons vivre avec cela.»

L'opposition avait également d'autres munitions, puisées dans le rapport du Vérificateur général, en ce qui a trait à la taxe sur les produits et services (TPS) et l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales canadiennes, qui profitent d'abris fiscaux de «centaines de millions de dollars» en «investissant» dans certains pays comme la Suisse et la Barbade.

«Le Vérificateur général a dit que de permettre aux gens riches de profiter d'évasions fiscales sur les plages du Portugal ou sous les palmiers de la Barbade est une grave injustice pour les travailleurs du Canada», a rappelé Mme Sheila Copps. Le ministre Mazankowski ne partage pas cette évaluation «et nous l'avons clairement indiqué au Vérificateur».

Le député George Baker, de Terre-Neuve, a pour sa part dénoncé ce qu'il appelle les avantages spéciaux consentis aux personnes fortunées par l'application de la TPS. «Les crédits sont reliés directement au nombre d'enfants. En d'autres termes, pour une personne gagnant 35 000\$ par année, vous recevez 2000\$ de plus par enfant».

«Le ministre réalise-t-il que pour un Canadien gagnant 100 000\$ par année il devra, pour obtenir un crédit de TPS, avoir 35 enfants de moins de 18 ans? C'est tout un homme ou toute une femme», a-t-il dit avec la manière théâtrale qu'on lui connaît, au grand amusement de ses collègues députés.

«Même toi, tu ne pourrais pas réussir», a lancé une voix des rangs conservateurs, qu'on n'a pu identifier.

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Les Canadiens sont majoritairement à dire que Brian Mulroney doit démissionner compte tenu du rejet de l'accord de Charlottetown. Mais le premier ministre canadien peut se consoler à l'idée que les électeurs de sa province d'origine, le Québec, pensent autrement.

C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par la firme Gallup du 11 au 16 novembre dernier auprès de 1006 personnes. La maison de sondage a voulu mesurer le désaveu du public envers les chefs des partis fédéraux ainsi qu'envers les premiers ministres des provinces à la suite de l'échec constitutionnel.

Selon les résultats obtenus, 54 p. cent des électeurs canadiens pensent que M. Mulroney doit démissionner de ses fonctions de premier ministre contre 39 p. cent qui pensent au contraire qu'il doit demeurer en poste. Seulement 6 p. cent des répondants sont indécis.

«Le désaveu de l'électorat est centré sur la personne du premier ministre canadien», dit l'analyste de la maison Gallup, André Tur-

SONDAGE GALLUP

cotte. M. Mulroney ne donne cependant pas l'impression d'un homme qui entend tirer sa révérence. Depuis le référendum, il tente de convaincre qu'il jouit de l'appui indéfectible de ses troupes à l'occasion de diners-bénéfices.

M. Mulroney s'affaire à ne laisser planer aucun doute quant à sa foi en ses chances de réélection et se dit convaincu que sa force réside dans la faiblesse de ses adversaires, en l'occurrence le chef de l'opposition et du Parti libéral, Jean Chrétien.

A ce sujet, M. Mulroney pourra se reconforter des résultats de ce sondage, qui démontre que 31 p. cent des électeurs pensent que le chef libéral Jean Chrétien doit aussi démissionner, contre 55 p. cent qui affirment le contraire. Pour l'analyste André Turcotte, ce résultat n'est guère réjouissant pour M. Chrétien, car son parti mène largement dans les intentions de vote des électeurs.

Le leader du NPD, Audrey McLaughlin, ne semble pas de son côté subir le contrecoup de l'échec constitutionnel. Seulement 20 p. cent des électeurs di-

sent qu'elle doit démissionner contre 62 p. cent qui pensent le contraire. Les chefs des trois principaux partis fédéraux ont fait campagne en faveur de la ratification de l'accord de Charlottetown.

Enfin, le chef du Reform Party, Preston Manning, qui s'est opposé à la ratification de l'accord de Charlottetown, doit démissionner selon 25 p. cent des électeurs et demeurer en poste selon 49 p. cent des personnes interrogées. Gallup n'a pas sondé les opinions en regard du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

Si ces résultats sont défavorables au premier ministre Mulroney dans leur ensemble, le chef du gouvernement canadien pourra se consoler de faire meilleure figure que son opposant Jean Chrétien au Québec.

En fait, beaucoup d'électeurs au Québec estiment que Jean Chrétien doit démissionner de son poste, soit 44 p. cent contre 43 p. cent qui pensent le contraire. Les indécis représentent 13 p. cent des électeurs. Ailleurs au Canada, une majorité des électeurs pensent que le chef libéral doit rester en poste.

En ce qui a trait au premier ministre Mulroney, 43 p. cent des électeurs québécois estiment qu'il

doit démissionner, contre 47 p. cent qui pensent le contraire. Seulement 10 p. cent sont indécis.

«Ce résultat confirme la très grande impopularité de Jean Chrétien au Québec», dit M. Turcotte. Selon l'analyste de Gallup il sera très difficile pour le Parti libéral de reconquérir le soutien des électeurs québécois avec Jean Chrétien à sa tête. «Il porte le fardeau des 16 années au pouvoir des libéraux de Pierre Trudeau, auxquels il a été associé de près dit-il».

Au Québec, la stratégie du premier ministre Brian Mulroney consiste à blâmer le précédent gouvernement libéral pour le problème d'endettement du Canada et la mauvaise gestion des finances publiques, comme en témoignent les discours qu'il a livrés au Palais des congrès de Montréal dimanche dernier, devant quelque 1800 partisans. Reste à voir cette stratégie peut fonctionner l'extérieur du Québec.

Un sondage comportant un échantillon à une marge d'erreur de 3,1 p. cent 19 fois sur 20. Pour les provinces, la marge d'erreur se situe autour de 6 p. cent, compte tenu du nombre plus faible de répondants.

Québec créera un ministère de la Culture et un Conseil des arts et des lettres

Deux projets de loi en ce sens sont déposés à l'Assemblée nationale

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec veut élever la culture au rang des priorités, au même titre que l'économie et les affaires sociales.

C'est ce qu'a soutenu la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert, en présentant deux projets de loi dont elle espère l'adoption avant la fin de la présente session, l'un créant un ministère de la Culture et l'autre un Conseil des arts et des lettres.

Le futur ministère de la Culture est appelé à remplacer l'actuel ministère des Affaires culturelles, dont il conservera le personnel sans autres formalités, comme le mentionne le projet de loi 52, qui prévoit aussi que les dossiers et autres documents de l'actuel ministère deviendront ceux de la Culture. Il en sera de même des affaires en cours et des crédits accordés au ministère de Mme Hébert.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, lui, sera un mandataire du gouvernement et aura son siège social à Québec, avec bureau administratif à Montréal. Le budget de cet organisme atteindrait d'ici à trois ans, 63 millions\$, si tout suit son cours normal, a indiqué la ministre.

«Si on est sérieux quand on parle de Québec comme capitale, Québec se doit d'avoir le siège social des institutions nationales, ce qui ne veut pas dire qu'on entrave le fonctionnement des choses. Ce qui ne veut pas dire non plus que Montréal n'a pas un rôle international à jouer là-dedans, que Montréal n'aura pas des leviers économiques, que Montréal n'aura pas son rôle de métropole», a souligné Mme Hébert.



Liza Frulla-Hébert

Deux leviers essentiels pour la mise en oeuvre de la politique culturelle, selon Mme Frulla-Hébert, qui réclame de nouveau tous les pouvoirs en matière de culture.

Le milieu de la culture réclamait l'établissement à Montréal du futur Conseil des arts, puisque 86 p. cent de la création artistique y est exécutée, a déploré en fin de journée le président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, qui salut cependant ces deux initiatives en disant bravo, sous réserve de ce que contien-

nent les projets de loi dont il n'avait pas encore pris connaissance.

Il va sans dire que la ville de Québec accueille cette décision avec satisfaction, en y voyant «un pas de plus vers la reconnaissance de Québec comme capitale», comme l'a souligné un porte-parole du maire Jean-Paul L'Allier.

Ces deux projets proposent des leviers essentiels pour la mise en oeuvre de la politique culturelle adoptée par le gouvernement en juin, a souligné Mme Hébert, qui profite de l'occasion pour réclamer de nouveau tous les pouvoirs en matière de culture. «La pleine compétence du Québec, ça demeure un objectif», soutient-elle, ajoutant qu'elle allait reprendre les discussions à zéro avec Ottawa, en janvier.

Le projet de loi sur la création d'un ministère de la Culture prévoit que celui-ci veillera sur le patrimoine, les arts, les lettres et les industries culturelles. Le ministère pourra élaborer une politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement. Ce projet permettrait à toutes les municipalités d'établir des bibliothèques publiques, des maisons de la culture, des musées publics, des centres d'exposition, des centres d'interprétation du patrimoine et des salles de spectacle.

Quant au projet de constitution d'un Conseil des arts et des lettres du Québec, la ministre espère qu'il sera chose faite vers la fin du printemps 1993. Il aura pour fonction de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger, tout en appuyant le perfectionnement des artistes.

Loiselle défend Crow

Presse Canadienne
OTTAWA

Le président du Conseil du Trésor s'est porté à la défense hier du gouverneur de la Banque du Canada, John Crow.

«Je suis très étonné de l'incompréhension profonde de la façon dont les taux d'intérêt bougent», a déclaré hier M. Gilles Loiselle à son arrivée à la réunion du cabinet après avoir pris connaissance des commentaires du ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Gérald Tremblay, du président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, et de certains éditoriaux parus hier dans la presse.

«Si vous pensez que c'est agréable pour nous d'augmenter les taux d'intérêt, en vertu de quelle logique? Chaque fois que les taux d'intérêt montent d'un pour cent, ça nous coûte 1,8 milliard.»

«Ce n'est pas une fantaisie du gouvernement ou du gouverneur de la banque. On a une dette et, selon le degré de confiance des investisseurs, les titres partent ou ne partent pas et le taux bancaire est ajusté en ajoutant un quart de point sur ce taux-là», a expliqué patiemment le ministre Loiselle.

De fait, pour financer l'imposante dette fédérale, le gouvernement du Canada met en vente sur le marché international des titres sous forme d'obligations qui trouveront preneur dans la mesure où les taux d'intérêt qui y sont assortis procurent un rendement supérieur au marché.

Camil Samson serait, jusqu'ici, la seule «vedette» des libéraux fédéraux

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Pendant qu'on se crêpe le chignon dans les comtés de Toronto, au Québec, les mises en candidatures libérales fédérales cheminent cahin caha sous la houlette d'acier du grand manitou Pietro Rizzuto.

Tout va bien, disent en chœur les organisateurs. Non, on ne risque pas de voir au Québec les levées de boucliers de partisans hyper organisés, fâchés que le chef leur catapulte un candidat de l'extérieur, comme on l'a vu à Toronto depuis deux semaines, remarquent plusieurs observateurs au sein du parti. Seules des élections précipitées, forçant la mise en place rapide d'une série de candidats pourraient forcer des tordages de bras explosifs.

Mais ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tensions actuellement dans le parti. Plusieurs personnes auraient aimé être pressenties comme candidates, dit-on. Déçues d'avoir été ignorées, elles dénoncent la main de fer du sénateur Rizzuto.

Celui-ci a réussi, par exemple, à bloquer la candidature d'Eddy Goldenberg, conseiller de Chrétien, ou à faire passer



Camil Samson

tre Serge Joyal, membre de la commission politique du parti au Québec.

Des problèmes comme cela, il y en a toujours pendant la sélection des candidats, continue-t-il, mais pour l'instant, force est de constater qu'il n'y a pas eu de hauts cris sur la place publique comme en Ontario.

Le plus gros problème au Québec, actuellement disent très officiellement les organisateurs libéraux, c'est le nombre trop peu élevé de femmes candidates. «Le gros désappointement», dit le chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier. Dans les couloirs des officines libérales, en revanche, on parle d'un autre problème: le manque de vedettes, de nouveaux venus à la notoriété déjà établie, prêts à briguer la candidature d'un parti qui a des chances appréciables aux prochaines élections. Les noms du journaliste Pierre Nadeau et de l'homme d'affaires Claude Beauchamp ont peut-être circulé mais le premier dit qu'il n'était pas question qu'il se présente en politique et le second semble préférer logner vers la mairie de Montréal.

Personne ne parle ouvertement du problème, on dit que c'est normal que les vedettes attendent à la dernière minute. Mais tous conviennent, du sénateur Rizzuto à M. Pelletier, que «c'est bien difficile», actuellement, de con-

vaincre les gens de se lancer dans la torride arène politique.

Pour l'instant, donc voici les noms qui ressortent de la liste des 23 candidats choisis et de la douzaine d'autres qui devraient être d'ici la fin de janvier, soit presque la moitié des 75 comtés du Québec.

● Camil Samson, ancien leader créditiste devenu il y a 11 ans animateur de radio, actuellement en «année sabbatique», serait pressenti dans Québec-Est. La rumeur court depuis longtemps. M. Samson affirme qu'il n'a pas du tout pris de décision. Dans les hautes sphères libérales à Ottawa on en parle comme d'une chose presque faite.

● Céline Hervieux-Payette, ancienne ministre, se présenterait dans Ahuntsic, un nouveau comté pour elle, son troisième;

● Denis Coderre, animateur d'une émission du midi à CKVL, candidat défait dans la partielle de Laurier-Sainte-Marie qui a porté le bloquiste Gilles Duceppe au pouvoir, compte se présenter dans Bourassa, un comté du nord de Montréal. Son assemblée d'investiture aura lieu le 13 décembre.

● Michel Dupuy, ancien ambassadeur, sera candidat dans Laval-Ouest;

● Clifford Lincoln, ancien ministre de l'Environnement du Québec, a été choisi candidat dans Lachine-Lac-Saint-Louis;

● Nunzio (Nick) Discepolo, maire de Kirkland, a été choisi dans Vaudreuil

● Kimon Valeskakis, professeur d'économie, président d'une boîte de «prospective», qui a tenu tête à Pierre Trudeau à la maison Ég Roll, serait pressenti dans Châteauguay;

● Angeline Fournier, de Cité libre, une autre qui s'en est pris de vive voix à l'ancien premier ministre après qu'il ait lancé son NON des plus cinglant, serait aussi candidate;

M. Pelletier, ancien maire de Québec, pourrait se présenter. Il n'a pas encore pris sa décision, il le fera en janvier.

Dans les ténors libéraux de l'ancienne garde on peut aussi compter sur le retour potentiel de Serge Joyal et de Francis Fox, deux anciens ministres qui sont restés très actifs dans le parti, mais qui n'ont pas arrêté de décider.

En outre, le nom de François Macerola, vice-président chez Malofilm, ancien président du conseil d'administration de l'Office national du film, douce moitié de l'animatrice de la Bande des six Suzanne Lévesque, circule à Ottawa. On lui aurait réservé le comté de Laurentides.

Révoltant, ce gâchis des finances publiques

Effrayant! Révoltant! Décourageant! Qu'allons-nous faire avec nos gouvernements? Changer un parti pour un autre? C'est du pareil au même. A Québec comme à Ottawa. Quelqu'un, quelque part, saurait-il administrer les finances publiques? Il faudra bientôt lancer un avis de recherche.



D'année en année, dans les deux capitales, le Vérificateur général du Canada comme celui du Québec soulèvent des aberrations dans le fonctionnement de l'Etat qui font se dresser les cheveux sur la tête. Se peut-il que nous soyons si mal administrés?

On ne parle pas de «peanuts». On ne parle plus de millions. On parle de milliards de dollars de gaspillage, de fonds publics dépensés à tort et à travers, de sommes astronomiques «garrochées» sans contrôle adéquat. C'est désolant. Le pire, c'est que nos gouvernements édictent des politiques, des règlements, des directives pour tenter de contrôler les données fiscales des entreprises et les impôts des contribuables mais ils oublient de s'auto-discipliner, de regarder leurs propres administrations incontrôlées sinon incontrôlables.

Ce que vient de révéler le Vérificateur général du Canada dans son rapport annuel de 700 pages est proprement incroyable, inconcevable, inacceptable. Jusqu'à répugnant même. Si tous les contribuables canadiens prenaient le temps de lire au

complet le rapport de M. Denis Desautels, il y aurait révolte dans la rue. Les faits sont tellement gros, comme vous avez pu les lire dans notre édition d'hier, qu'il y a de l'incompétence crasse au sein des ministères gouvernementaux, visiblement de la mauvaise foi après de nombreux avertissements du vérificateur, probablement de la tricherie sinon de la malhonnêteté.

Les élus trouvent souvent que les citoyens, et davantage les médias, s'acharnent abusivement sur eux. Ils n'ont pas complètement tort. Mais quand on constate tout le laxisme, tout le laisser-aller, tout l'abandon des élus face aux recommandations répétées des vérificateurs généraux, on en conclut qu'il faut être encore plus vigilant, plus exigeant, voire même intransigeant, à l'égard du personnel politique.

Les politiciens sont astucieux. Ils savent trop bien que les états financiers d'un gouvernement ne constituent pas un livre de chevet. Les contribuables sont fâchés durant 24 ou 48 heures et, la vie normale suivant son cours, ils oublient. Les gouvernements comptent sur ces oublis. Les mots «états financiers» font penser à des séries infinies de chiffres et à des expressions inconnues qui ne peuvent être comprises que par des comptables. Pourtant, l'évaluation de l'information sur la situation financière du pays est trop importante pour qu'on la laisse seulement à des spécialistes techniques.

Le vérificateur fédéral Denis Desautels, conscient de cette faille, écrit que «les états financiers du gouvernement de-

vraient renseigner les Canadiens sur la situation financière du gouvernement en des termes faciles à comprendre et les prévenir tôt lorsque les déficits et la dette risquent d'engendrer des problèmes plus tard». C'est, au contraire, à la 11e heure, lorsqu'ils constatent qu'ils ne peuvent plus faire autrement, que les gouvernements finissent par nous dire la vérité, souvent en des termes les moins compréhensibles possible.

Les abus dénoncés par le Vérificateur général sont trop nombreux et importants pour mettre son rapport sur une tablette. Les ministères et organismes fédéraux ne sont pas suffisamment fiables pour leur faire totalement confiance dans les correctifs majeurs à apporter.

En plus du comité de la Chambre des communes qui siège pour étudier le rapport annuel du Vérificateur, la situation financière actuelle est tellement pourrie et la discipline des ministères et organismes fédéraux tellement inadéquate que la gravité commande un suivi plus régulier et public du Vérificateur lui-même. A tous les trois mois, M. Desautels devrait rendre publique l'application ou la non conformité des ministères et agences gouvernementales à l'égard des recommandations contenues dans son rapport annuel. Il faut instaurer une discipline de fer parce que les délinquants nous font perdre des millions de notre argent collectif chaque année.

Claude MASSON

Revoir la loi 101

On y verra plus clair au cours des prochains mois. A mesure que les diverses instances du Parti québécois se pencheront sur la question. Mais, pour l'instant, rien n'indique que les péquistes ont compris la leçon du référendum. A preuve les premières réactions à la rumeur d'une remise en question de la politique du parti en matière linguistique.



Les résultats du 26 octobre sont pourtant d'une éloquence brutale: la majorité francophone n'est pas parvenue à associer les minorités culturelles à ses inquiétudes ni à ses aspirations dans le contexte politique actuel. Encore moins, peut-on en conclure, à leur «vendre» l'hypothèse de la souveraineté.

En termes concrets, l'analyse du vote référendaire démontre que le PQ pourrait, avec la carte électorale en vigueur, prendre le pouvoir avec l'appui des seules circonscriptions à forte majorité francophone. Ce serait cependant une toute autre histoire dans un référendum sur la souveraineté dont le résultat positif, pour être crédible et incontestable, requerrait une majorité convaincante dans l'ensemble de l'électorat.

Dans un parti ordinaire, ce calcul strictement électoraliste suffirait pour paver la voie à des ajustements «idéologiques» qui ne seraient, en fait, que des concessions stratégiques. Et, d'une certaine façon, il faut se réjouir que le PQ ne bascule pas sans réfléchir dans un aggiornamento linguistique uniquement inspiré par un vulgaire opportunisme référendaire. C'est pour d'autres raisons, plus fondamentales, que le parti doit s'engager dans une révision, même déchirante, de sa politique linguistique.

L'objet premier de sa démarche, la souveraineté, concerne en effet l'ensemble des Québécois sans égard à leur langue ni à leur origine ethnique. Toute éventuelle accession à l'indépendance qui équivaldrait à la revanche d'une majorité sur une minorité, même historiquement dominante, serait viciée au départ. Pour espérer relever avec quelque chance de succès le colossal défi qu'une telle transition représente, le Québec ne pourra pas compter que sur l'adhésion prudente d'à peine plus qu'un citoyen sur deux. Il devra miser sur la détermination et la concertation d'une forte majorité. Et pour y arriver, il devra y rallier une bonne partie de ceux qui s'y opposent aujourd'hui.

Ce nécessaire consensus ne sera pas possible tant que tout le débat sera empoisonné par la bataille linguistique qui prend, de part et d'autre, des allures de symbole. Et ce n'est pas en admettant vaguement l'hypothèse que, peut-être vingt-cinq ans après la souveraineté, les francophones seront assez sûrs d'eux pour faire des concessions aux anglophones qu'on en sortira. C'est en acceptant, dans les deux communautés linguistiques, de faire le point lucidement. Maintenant. Non pas en fonction des humiliations passées ni des frustrations actuelles mais bien d'objectifs acceptables à tous les Québécois de bonne volonté.

Ainsi, par exemple, seuls quelques esprits butés continueront à s'opposer à l'unilinguisme français officiel dans le Québec de demain. Souverain ou non. Sur cette lancée, tout le monde devrait convenir que des mesures s'imposent pour protéger cette identité originale en Amérique du Nord. Entre autres, en ce qui a trait à la langue de travail et à l'intégration des néo-Québécois. C'est sur la définition de ces mesures et leurs modalités d'application que la réflexion doit reprendre dans un climat d'ouverture propre à désamorcer les antagonismes stériles actuels.

Plus que la détestable loi 178, c'est toute l'économie de la loi 101 qu'on doit repenser. Sans nier les précieux effets positifs qu'elle a eus. Mais sans en faire non plus un étendard sacré dans les plis duquel se cache, pour plusieurs, une attitude de peur et de méfiance à l'endroit de tous ceux qui ne sont pas francophones de naissance. C'est en s'engageant sereinement dans le travail de mise à jour qui s'impose sur cette question que le PQ fera la preuve qu'il veut vraiment associer tous les Québécois à son grand projet. Et non pas seulement gagner des élections.

Pierre GRAVEL

Barbarie

Quand elle veut s'acharner, l'immigration canadienne ne lésine pas: on a même noyé un avion pour se débarrasser une fois pour toutes d'Olad Mohamed et le déposer à Mogadiscio, ville mise à feu et à sang par la guerre tribale.

Aucune logique ne peut justifier cette décision. Olad, qui réclamait l'asile politique au Canada, n'a pas été reconnu comme réfugié? Il a menti, en faisant croire qu'il est Somalien alors qu'il vient de Djibouti? Il a fraudé l'aide sociale? D'accord. C'étaient peut-être des raisons suffisantes pour le déporter.

Mais pas pour l'envoyer à l'abattoir. Il faut être cynique ou ignare pour croire, comme l'assurait Ottawa hier, que M. Mohammed ou qui que ce soit d'autre peut déambuler en toute sécurité dans les rues de Mogadiscio. Si, avec cette odieuse opération, le ministre Valcourt voulait montrer au monde que nos frontières ne sont pas une passoire, il a mal choisi son «cas type». Tout ce qu'on retiendra, c'est que le Canada vient de hisser la barbarie au rang de politique d'immigration.

Agnès GRUDA

LE PROCHAIN CHAPEAU DE LA REINE



DROITS RESERVES

Vient de disparaître sans bruit un héros victime du terrorisme felquiste

MARCEL ADAM

Un martyr de la folie national-gauchiste qui a sévi au Québec dans les années 60-70 vient de disparaître.

Dimanche dernier le sergent-major Walter Leja rendait l'âme à l'hôpital des vétérans de Sainte-Anne-de-Bellevue, après avoir souffert pendant près de trente ans des suites horribles de l'explosion d'une bombe felquiste.



C'est en tentant de désamorcer un engin artisanal, le troisième de mai 1963, que des terroristes avaient eu la délicate attention de placer dans une boîte à lettres de Westmount, que ce jeune militaire de 42 ans devint un héros handicapé pour la vie. Le célèbre FLO, de honteuse mémoire, aura fait endurer un véritable calvaire non seulement à ce brave homme, mais aussi à sa femme et à son fils, trois victimes innocentes de l'infâme entreprise de quelques cervelles brûlées qui auront terni l'histoire d'un peuple foncièrement pacifique.

Amputé d'une grande partie de son bras gauche et affligé de sérieuses blessures au visage, à la poitrine et au cerveau (où les dommages le laisseront à demi-paralysé et presque complètement muet), on lui accordait si peu de chances de survie, que le matin de l'attentat *La Presse*, je

m'en souviens, avait préparé une manchette annonçant son décès — qu'elle fut évidemment refaire in extremis.

Est-ce dû à l'oubli, à l'indifférence, à la gêne de la presse française, ou à mon inattention? Je n'ai vu que dans la *Gazette* l'annonce du décès de Walter Leja.

Il est bon de remémorer un tel événement, ne serait-ce que pour se rappeler que ce genre de folie guette tous les peuples et que la récurrence est toujours possible.

Les représentants syndicaux des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et de la Cité de Québec ont exprimé publiquement leur mécontentement au sujet du projet d'Ottawa de réglementer de manière plus contraignante l'usage des armes à feu pas les policiers dans les cas de fuite. Pour eux, une telle mesure aurait pour effet de menotter encore davantage les policiers.

La ministre de la Justice, Kim Campbell, suggère que le Code criminel pourrait être modifié afin de ne permettre aux policiers de tirer que si leur sécurité ou celle de la population est immédiatement en danger. Ou encore si la sécurité publique pouvait être mise en danger par la fuite d'un suspect dangereux, comme par exemple un tueur connu, fut-il désarmé.

Dans une société de droit comme la nôtre on ne peut autoriser les policiers à tirer sur un fuyard non armé quand ils n'ont pas de raison de croire qu'il re-

présente une menace publique. La Fédération des policiers du Québec fait preuve de plus de bon sens à cet égard, elle qui trouve logique que la police n'ait pas le droit de se substituer aux jurés et d'imposer la peine de mort à un suspect.

Je continue de penser que si les policiers conservaient la condition physique exigée pour leur admission dans ce corps paramilitaire, ils seraient beaucoup moins portés à utiliser leurs armes pour retenir ou maîtriser des présumés malfaiteurs plus alertes et vigoureux qu'eux.

C'est les soumettre à l'irrésistible tentation d'user abusivement de leur arme que de soumettre périodiquement les policiers à des exercices obligatoires de tir, mais de ne pas forcer à se remettre à l'entraînement les agents trop émpâtés, afin qu'ils puissent mieux qu'aujourd'hui rivaliser de vitesse et de force avec les délinquants.

Aussi, plutôt que de réclamer le maintien d'un état de choses qui a donné lieu à plusieurs abus intolérables de la part de policiers dangereusement *trigger happy*, les organisations policières devraient faire en sorte que les armes soient une ultime mesure de protection plutôt que le moyen facile de suppléer à la piètre condition physique de leurs membres.

Je pense en particulier à la Fraternité des policiers de la CUM qui, aux dires de l'ancien président du Conseil de sécurité de Montréal, feu Guy Décaray, a fait obstacle à la volonté des autorités qui, conscientes de ce problème, voulaient astreindre

les policiers à se maintenir en meilleure condition physique.

Un mot en terminant au sujet de l'accueil que le premier ministre du Canada a fait la semaine dernière à la jeune Virginie Larivière (soeur de Marie-Eve, violée et assassinée en mars dernier), allée lui présenter une pétition réclamant une loi contre la violence à la télévision.

Je n'ai rien à redire contre la démarche de l'adolescente ni contre la cause qu'elle défend: elle a au contraire toute ma sympathie. Mais j'en ai contre le fait que Brian Mulroney se soit fait piéger par cet événement médiatique.

Au début de la rencontre il a dit, avec la prudence et la diplomatie qu'il fallait, qu'en un domaine aussi délicat et complexe une loi n'était pas nécessairement la meilleure solution, sans toutefois écarter cette éventualité.

Mais la jeune militante l'interrompt pour lui dire qu'insister n'était pas assez et qu'il fallait une loi.

C'est ainsi que le chef du gouvernement, pris de court, s'est engagé devant tout le pays, comme cela, sans avoir consulté personne et sans savoir si c'est faisable ou désirable, à légiférer au besoin contre la violence à la télévision.

Et le voilà acculé ou bien à trahir une promesse intenable ou bien à imposer éventuellement, comme un dictateur, sa volonté à son parti et au Parlement, peut-être contre tout bon sens.

Opinions

Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui: un « coup bas » à la langue française

PIERRE BEAUDRY

L'auteur est un linguiste bien connu.

J'ai souvent critiqué l'arbitraire du Petit Robert quant à ses condamnations de mots pourtant courants qu'il qualifie d'anglicismes. Arbitraire nécessairement marqué d'inconséquence puisque tout en critiquant, par exemple - et jusque dans son édition de 1991 - un mot aussi indispensable que *marketing*, il accepte *camping* de bien bonne grâce. Et que tout en s'indignant des emprunts les plus légitimes des Français, il accueille plusieurs de nos anglicismes, des vrais, ceux-là. Mais dans toutes mes critiques, j'ai reconnu ses bons côtés, dont surtout le système analogique qui nous sert si efficacement à trouver les mots qui nous manquent. De sorte que si le Petit Robert respectait les règles de la lexicographie en s'en tenant à son rôle de témoin de l'usage sans les tendancieux jugements personnels de ses auteurs, il serait parfait.

Ai-je besoin d'ajouter que le grand responsable des défauts qu'il m'a souvent fallu dénoncer n'est nul autre que M. Alain Rey qui, au moment où j'écris ces lignes, est de passage au Québec pour promouvoir ce qu'il a l'audace d'intituler le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Québécois, ce dictionnaire qui est une copie, quoique bien appauvrie, du Petit Robert et dont le contenu d'origine « québécois » - souvent anglaise d'ailleurs - n'est même pas de dix pour cent? D'aujourd'hui, ce dictionnaire qui, dans un grand nombre de ses rubriques « québécoises » (merci du compliment) cherche à légitimer des fautes déjà disparues ou en bonne voie de disparition sous l'effet d'une volonté nationale d'amélioration? Et finalement, comment un tel gâchis de contradictions peut-il même porter le nom de dictionnaire? Pour comprendre, ou plutôt constater sans arriver à comprendre, le sophisme dans lequel M. Rey s'enhardit de plus en plus, il faut lire et entendre ses savantes élucubrations faisant fi de la normalisation comme instrument de compréhension à l'intérieur d'une langue donnée.

L'introduction de son nouveau « dictionnaire » en est la plus troublante manifestation, allant même jusqu'à reconnaître comme pendant du français de France ce qu'il appelle le français américain. Bientôt il nous dira que chaque département français, chaque ville française et, qui sait, chaque arrondissement de Paris, a droit à sa propre langue et mérite son dictionnaire. Qu'il est

bien prêt à publier, sans doute, pour permettre aux francophones de se reconnaître dans la plus harmonieuse cacophonie.

À l'écouter défendre ces jours-ci son dernier ramassis d'erreurs, je ne puis m'empêcher de ressentir une certaine admiration, tant il est passé maître dans l'art de nous faire comprendre pourquoi notre fille est muette. Et cette admiration ne fait que grandir à mesure que je lis les fascinantes mystifications avec lesquelles il s'applique à nous endormir dans l'introduction de son dictionnaire québécois. Au point de réussir, presque, à nous faire croire que rien n'est plus utile à la connaissance du français qu'un dictionnaire évitant toute distinction entre ce qui est français et ce qui ne l'est pas. Car son truc est d'une foudroyante simplicité: tout est français, même le jocal qu'il ressuscite avec enthousiasme.

Mais là où il a réussi un véritable tour de force, c'est en arrachant à Gilles Vigneault, par je ne sais quel subterfuge, un débordant éloges d'un ouvrage aux antipodes de sa magnifique poésie. Ce qui m'amène à signaler à Vigneault que les beaux vieux mots de son père dont il dit avoir ébloui Luc Lacourcière (et qui d'ailleurs étaient autrement dignes de respect que les *minoues*, les *chars*, les *tabernacles* et la *marde*) sont en grande partie absents de ce dictionnaire prétendument québécois, et que bon nombre d'autres se trouvent déjà dans le Petit Robert de France!

À Vigneault, je pardonne bien des choses, même lorsqu'il a passé une soirée à s'indigner à la télévision française des « anglicismes » des Français sans trop paraître s'inquiéter des nôtres. Sans s'arrêter au fait qu'il s'est maintes fois produit à notre grotesque Place des Arts sans jamais faire mine de s'émouvoir de ce monstrueux anglicisme. Et même sans avoir l'air de s'attrister de ce que sous la domination anglaise de notre industrie forestière, les bûcherons qu'il chante sont devenus des *lumberjacks*, leurs contremaîtres des *foremen* et le flottage la *drave* (du mot anglais *drive*).

Mais à Rey, je ne puis rien pardonner. Nos jeunes n'avaient pas besoin, absolument pas besoin de lui pour se sentir libres de parler de la *belle température* ou de leurs *chums* ou même de dire qu'il sont en *crisse* après quelqu'un!

Ne serait-ce que pour signaler le manque de sérieux de cette publication, notons qu'à certains endroits on y trouve des remarques aussi insolites que « l'emploi de ce mot est parfois critiqué »

alors que la plupart des autres mots « québécois » présentés sans ce commentaire l'auraient mérité tout autant, sinon davantage! Cette insipidité est notamment flagrante dans le cas du mot *déductible* (en ce qui concerne l'assurance) où il y a renvoi au mot *française*, et à ce dernier mot où le renvoi se fait vers *déductible*. Parfois critiqué, l'anglicisme *déductible*? Et comment! Même s'il a fallu vingt ans d'efforts pour le chasser, on le chercherait en vain dans l'actuelle documentation de nos assureurs. Pourquoi même en parler, donc, quand on reconnaît qu'il est mauvais. Mais au fait, je fais erreur, rien n'est mauvais chez nous si j'en crois M. Rey, ce grand admirateur de nos verrous. Son apologie du français du Québec, celui que présente son dictionnaire, ne manque pas de nous affirmer que le plus bas niveau de notre langue est, selon lui, vivant - et beau (p. x de l'introduction).

Quant au principal complice de M. Rey, M. Boulanger de l'Université Laval, signalons à quel point son langage tout à fait correct s'éloigne à la radio de ce qu'il qualifie de québécois. Comme c'était d'ailleurs le cas de tous les prosélytes du jocal qui l'ont précédé dans cette éternelle recherche d'une confortable façon de s'asseoir entre deux chaises. Sachons aussi reconnaître les « inexactitudes », pour employer un mot poli, et les affirmations gratuites de la participation de M. Boulanger à l'introduction, notamment en ce qui concerne la promulgation d'un « français américain dont la norme sociale est aujourd'hui, malgré les polémiques qui montrent sa vitalité (pardon ?) en voie de constitution (!) ».

S'il avait été réservé aux spécialistes de la linguistique, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* aurait pu avoir une certaine utilité sur le plan strictement scientifique. Mais il aurait évidemment été moins payant, et voilà sans doute pourquoi on l'a destiné à un secteur plus large mais combien plus vulnérable, celui des élèves du secondaire et du CEGEP qui ne savent même pas que c'est sous l'influence de l'anglais qu'ils se prennent pour des *étudiants*, commettant ainsi une faute que M. Boulanger ne manque pas de justifier dans le cas des cégepiens, histoire de se faire des amis. Plaignons ces pauvres élèves déjà bien assez déchirés entre nos nombreuses factions linguistiques: privés des indications sur l'étymologie et le caractère universel ou régional des mots, ils ne sauront jamais comment s'exprimer en présence des autres francophones ou même de leurs compatriotes. On doit s'interroger sur



Pierre Beaudry

les motifs qui ont incité les auteurs à écarter ces deux éléments pourtant indispensables, et encore plus sur la conception qu'ils se font de l'honnêteté intellectuelle en osant affirmer sur la couverture de leur ouvrage qu'il comporte TOUTE LA RICHESSE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC. Mais là où ils disent vrai sans le vouloir, c'est lorsqu'ils ajoutent: DIFFICULTÉS DE LA LANGUE!

MM. Rey et Boulanger auraient rendu bien meilleur service aux Québécois s'ils avaient apporté leur concours à l'amélioration de la langue en ajoutant aux excellents ouvrages déjà sur le marché, notamment, dans l'ordre de leur parution, *Le Français du Canada*, de Victor Barbeau, *Les anglicismes au*

Québec, de Gilles Colpron, *Le Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, de Gérard Dagenais, et le plus complet de tous, quoique forcément moins analytique que le Dagenais, *Le Multidictionnaire*, de Marie-Eva De Villers.

Malgré donc toute la fumisterie d'un battage visant à nous convaincre des avantages d'une séparation d'avec la francophonie dans le plus facile esprit de clocher, sachons reconnaître que, sous la direction de M. Rey la maison Robert est devenue une entreprise purement - ou plutôt impurement - commerciale et que sa dernière publication n'a pour motivation qu'une basse vanité doublée d'une aveugle ignorance des intérêts et des aspirations du peuple québécois.

Les Indiens de la Colombie menacés par un plan d'aménagement

TED MOSES

L'auteur est ambassadeur du Grand Conseil des Cris du Québec à l'ONU. Il a joué un rôle primordial dans les négociations qui ont abouti à la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

J'ai consacré une bonne partie de ma vie à lutter pour maintenir les traditions des Cris dans le nord du Québec. Notre lutte visant à protéger les terres, les eaux, les ressources halieutiques et fauniques que menaçaient des barrages hydrauliques massifs, s'est révélée un pénible exercice de sauvetage.

Une superficie inondée est engloutie pour toujours. Nous avons donc voulu limiter nos pertes, car les sites archéologiques, les cimetières, les terres marécageuses, les frayères et les aires de mise bas des caribous disparaissent. La végétation s'étiolle et le mercure qui s'accumule dans les micro-organismes contamine la chaîne alimentaire. Des espèces d'animaux, d'oiseaux et de poissons sont en voie d'extinction.

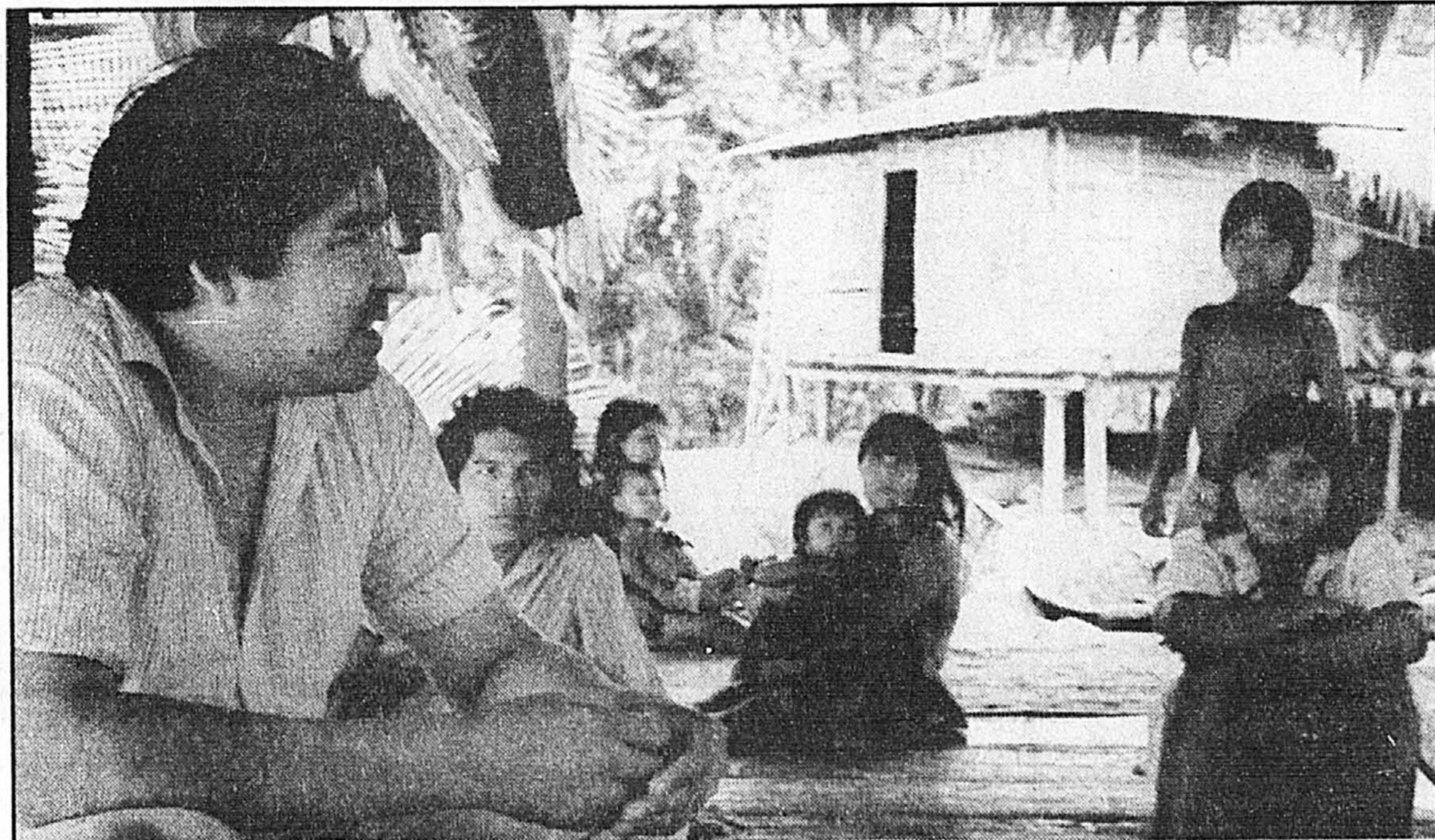
Il y a peu de temps, j'ai rencontré un autre peuple exposé aux mêmes dangers. En Colombie, au sud de Panama, 110 000 Indiens Embera et Waunan, rares héritiers des civilisations de cueillette et de chasse, vivent dans les forêts tropicales sur la côte du Pacifique. Elles pourraient bien disparaître à jamais tout comme les forêts inondées de la baie James. Et comme dans le cas de la baie James, le Canada doit intervenir.

En octobre dernier, je me suis rendu en Colombie au sein d'une délégation de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Nous étions invités par l'ONIC (organisation nationale des indigènes de la Colombie), qui représente 700 000 Indiens de ce pays. Faisaient partie de notre délégation, Konrad Sioui, directeur des relations internationales de l'APN et le chef Ron Ignace, de la nation Shuswap, en Colombie-Britannique.

La Colombie compte un éventail disparate de bandes indiennes, semblables à celles du Canada. Nombre de litiges concernant les terres sont en attente d'un règlement, ce qui donne lieu à des incursions d'étrangers dans les territoires ancestraux des autochtones. Sous toutes les latitudes, la préservation des cultures autochtones a pour pierre angulaire la terre. En Colombie, cette pierre angulaire s'effrite, laissant les Amérindiens sans protection.

La constitution colombienne approuvée par une assemblée constituante en juillet 1991 reconnaît les droits des peuples autochtones et compris leur autonomie territoriale.

Pourtant, notre délégation apprenait



Ted Moses rencontre des villageois Embera dans la forêt tropicale de la Colombie.

que, de 1975 à aujourd'hui, malgré ces garanties, plus de 500 militants autochtones étaient morts assassinés, la plupart dans des circonstances liées aux litiges territoriaux. Les autorités gouvernementales, bien que saisies de ces crimes, n'ont pas procédé à une enquête. Cela n'est guère surprenant car, si l'on en croit les organisations pour la défense des droits de la personne, la police et l'armée sont souvent impliquées. Et lorsque des suspects de la police ou de l'armée sont arrêtés, ils comparaissent devant un tribunal militaire auquel le public n'a pas accès.

Nous avons entendu les gens se plaindre sans cesse du fait que la constitution de la Colombie n'est pas respectée, bien qu'en principe elle représente un modèle.

Le Plan du Pacifique menace les Indiens et les forêts tropicales

Le Plan du Pacifique conçu par le gouvernement colombien constitue une menace. Il vise à exploiter la forêt du Choco qui s'étend le long de la côte du Pacifique de la Colombie. Quoique la constitution exige que les autochtones participent à l'élaboration de projets d'aménagement de leurs territoires ancestraux, le gouvernement n'en a pas tenu compte. Le Plan du Pacifique porte sur l'exploitation de mines d'or et de platine, de bois précieux, de pétrole et de la pêche, de barrages hydrauliques

et d'un réseau d'autoroutes, y compris une liaison terrestre avec l'Atlantique. Le Plan comprend également des bases navales, des ports de mer, des installations touristiques et un prolongement de l'autoroute panaméricaine à partir de Panama. Les recherches effectuées dans la région par certaines organisations multinationales et étrangères ont déjà acquis de grandes propriétés et des droits d'exploitation de mines.

J'ai passé trois jours dans le Choco où j'ai rencontré des membres du comité directeur de l'OREWA (Organización regional Embera y Waunan), un organisme qui représente 204 communautés autochtones. Le président de l'OREWA, Gabriel Forastero m'a emmené en pirogue dans un village de la forêt où j'ai goûté au « guagua », sorte de cochon sauvage qui constitue la base alimentaire des Indiens Embera et dont le goût m'a rappelé celui du porc-épic. « Mais les guaguas sont une espèce en voie d'extinction », m'a-t-il dit. Et, dans les rivières qui depuis l'arrivée des mines d'or il y a dix ans charrient des eaux boueuses, on trouve de moins en moins de poissons. Ils sont empoisonnés par le mercure, lequel mine aussi la santé des autochtones. Un autre dirigeant de l'OREWA, Fabio Piraza, a déclaré que les routes, usines et pipe-lines proposés par le Plan constituent une menace

pour le mode de vie et la survivance des Indiens. « S'ils s'emparent de notre poisson, de nos animaux, de nos arbres et de nos terres, nous ne pourrions survivre », a-t-il ajouté. « Ces projets visent l'éthnocide de notre communauté. »

La contre-proposition de l'OREWA pour l'aménagement de la région côtière du Pacifique, qui a l'accord des organisations des Noirs, réclame des titres de propriété collectifs relativement aux territoires des peuples autochtones et noir, le respect de leur autonomie et de leurs cultures ainsi que leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan. Jusqu'ici les gens de la région n'ont pas été consultés.

L'été dernier, un groupe d'Indiens Embera a barré la route aux bulldozers envoyés par le gouvernement pour construire une autoroute dans la région des sources du Rio San Juan de Choco. Au bout de deux semaines, le gouvernement a interrompu les travaux et accepté d'entreprendre l'étude d'impact réclamée par l'OREWA qui en assume la direction avec l'aide d'organisations internationales. Un dirigeant de l'OREWA a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un cadeau du gouvernement lequel avait cédé aux pressions. Cela ne rappelle-t-il pas la baie James?

Les dirigeants autochtones m'ont signalé que l'Agence canadienne de déve-

loppement international (ACDI) leur avait octroyé dès 1985 une aide capitale de 2,7 millions pour financer un programme qui allait connaître un grand succès. Géré par ONIC et CUSO, une organisation canadienne sans but lucratif, le programme a pour objectif d'aider les peuples autochtones à exploiter de petites fermes, à améliorer les soins de santé et la situation des femmes, à réaliser un développement démocratique, ainsi qu'à former des chefs. Les dirigeants autochtones estiment que ce soutien leur permet d'atteindre l'autosuffisance et de se défendre eux-mêmes. Ils ont ajouté qu'en partie grâce au programme, des candidats autochtones ont été élus au Sénat et aux conseils municipaux pour la première fois l'année dernière. Je rends hommage au Canada qui a su tendre la main à des populations, parmi les plus marginalisées de la Terre, et ainsi promouvoir la démocratie en Colombie.

Mais j'ai également appris que l'avenir de ce projet est incertain. L'ACDI n'a pas approuvé une proposition visant à poursuivre le programme avec l'apport d'une aide canadienne indépendante. Par contre, elle a accepté un autre projet qui soulève de graves questions. En effet, l'ACDI a signé cette année un contrat pour la somme de 1,77 million avec Intera Technologies, une firme de Calgary spécialisée dans la photographie aérienne au radar, pour qu'elle évalue les réserves de pétrole de la côte du Pacifique en Colombie. La recherche a commencé sans qu'il y ait eu consultation de la population autochtone.

Une telle situation m'inquiète car, en tant que Cri, j'ai vécu un cas similaire. Le Canada semble prêt à abandonner un programme d'aide qui a permis aux autochtones de sauvegarder leur environnement en faveur d'un projet qui les menace. Les Indiens de la Colombie ne s'opposent pas au développement pas plus que les Cris de la baie James. Ils ne réclament que leur droit, celui de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement. Ils tiennent à ce que les étrangers respectent leurs droits de décider de leur avenir.

Le mot clé est l'adhésion. L'accord des habitants de la région devrait être une condition indispensable à l'octroi de l'aide canadienne ou de l'appui canadien aux prêts consentis à la Colombie par la Banque mondiale en regard des projets de la côte du Pacifique. Simultanément, le gouvernement canadien devrait renouveler son appui au projet innovateur de l'ACDI dont les retombées ont été positives pour les Indiens de la Colombie.

Un tel geste symbolique et pratique de la part du Canada marquerait l'année 1993 proclamée par les Nations unies « Année internationale des peuples autochtones ».

Détecteurs de glycémie
pour DIABÉTIQUES

Pas besoin d'être gros
pour être simple!

MEDISENSE *Pen2*
et *Companion2*



- ✓ Dosage et calibrage automatiques — aucun bouton à presser
- ✓ Résultats précis en 20 secondes
- ✓ Rien à essuyer ou nettoyer
- ✓ Garantie de 4 ans

remise postale de **40\$**
OU
remise-échange postale de **60\$**
contre votre ancien appareil

Valable avec achat du Pen2 ou Companion2 chez TOUT détaillant autorisé au Québec. Les remises ne s'appliquent pas à l'achat de Stylo ou Companion ExacTech. Valable du 9 nov. au 31 déc. 1992.

Comprend: détecteur, étui, autopiqueur, lancettes et coupons-rabais de 10 \$ pour 25 bandelettes

Prix suggéré: 149,95 \$

Rabais additionnels chez les détaillants suivants:

Santé-Services P. Bélanger
815, Côte Vertu, St-Laurent
748-6948

Obonsoins Jean-Guy Morin
5955, Sherbrooke est
254-7513

Pharmaprix N. Caprio
1500, Ste-Catherine ouest
933-4744

Uni-Clinique Dahmé-Saulnier
15455, rue St-Augustin
St-Augustin, Mirabel, 475-7650

Pour les noms de détaillants dans d'autres régions appelez-nous au 695-3005 ou au 1-800-483-5414.

Informez-vous sur nos autres produits pour diabétiques, tels que:
— chaussettes CareSocks en coton 100 pour cent, sans élastique
— accessoires pour dosages d'insuline, TruHand et Count-a-dose
— trousses de voyages MediCool et Diapak

Les camionneurs craignent que les pétrolières ne profitent du «cadeau» de Québec pour augmenter leurs prix

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Réduire le prix du carburant diesel, comme l'a fait mardi le ministre des Finances Gérard D. Lévesque c'est bien, mais encore faut-il que les camions aient quelque chose à transporter, estime l'Association des camionneurs ar-

tisans du Québec, dont les membres, spécialistes du vrac, sont propriétaires de quelque 5000 camions.

« Nous ne pouvons critiquer une telle mesure, même si elle est trop timide. Cependant, ce qu'il nous faut, ce sont des contrats routiers d'envergure. Nous avons hâte de voir si le gouvernement fédéral va tenir parole et investir

plus d'un milliard de dollars au Québec dans les infrastructures routières », explique le président de l'association, M. Clément Bélanger, un camionneur gaspésien.

Le prix de ce carburant est donc réduit de 2,2 cents depuis minuit hier matin, ce qui signifie un prix moyen à la pompe de 52,4 cents pour l'ensemble de la province. S'ajoute à cette mesure la

possibilité pour les transporteurs de payer les coûts d'immatriculation en deux versements, soit tous les six mois.

Les camionneurs ne sont cependant pas sans craindre que les pétrolières ne profitent de cette baisse de la taxe pour augmenter le prix de base. « Si jamais les pétrolières décidaient de profiter de la situation, nous allons leur mener une guerre épouvantable. Nous prendrons tous les moyens », déclare M. Raymond Bréard, vice-président de l'Association des transporteurs, le plus important regroupement du Québec avec 800 membres propriétaires de quelque 45 000 camions.

Il importe cependant d'insister sur le fait que plus de 45 p. cent du prix d'un produit pétrolier va dans les coffres des gouvernements, souligne pour sa part le porte-parole de l'importante raffinerie Ultramar de Saint-Romuald, sur la rive sud de Québec. Bref, la décision de Québec de réduire sa taxe de 2,2 cents équivaut à une réduction d'à peine quatre p. cent de l'ensemble des taxes sur le carburant.

M. Louis Forget, d'Ultramar, se réjouit bien sûr de l'annonce de cette réduction de 2,2 cents le litre, mais il ne peut d'aucune façon assurer que les pétrolières ne seront pas forcées, au cours des prochains mois, d'augmenter les prix de leurs différents produits. « Bien sûr la réduction de Québec paraîtra toujours à la pompe, mais les prix doivent s'ajuster à la situation du marché. Le froid que nous connaissons cet hiver, la concurrence, les prix mondiaux etc., sont tous des facteurs qui dirigent les décisions », explique-t-il.

Chez Ultramar, comme chez la plupart de ses concurrentes, les ventes de carburant diesel représentent environ 30 p. cent du chiffre d'affaires.

Une reprise

Les gros transporteurs, comme le groupe Cabano, le plus important au Québec, reçoivent les mesures québécoises comme un véritable baume.

« Nous connaissons actuellement une reprise de l'activité. Près de cent p. cent de nos équipements sont à l'oeuvre, partout au Québec, ailleurs au pays et aux États-Unis. La confiance revient et ces mesures arrivent à point », explique Raymond Bréard.

Les camionneurs souhaitent cependant une révision en profondeur du système fiscal. « C'est décourageant de constater que nous payons ici le double du prix américain pour du carburant diesel, en raison des différentes taxes. Nous devons constamment nous défendre contre l'invasion des transporteurs américains », poursuit M. Bréard.

Cinq millions pour aider les pêcheurs

Presse Canadienne
SAINT-JEAN, Terre-Neuve

■ Des centaines de pêcheurs des provinces maritimes et du Québec recevront une aide spéciale afin qu'ils puissent être admissibles à l'assurance-chômage, a annoncé hier le ministre fédéral des Pêches, M. John Crosbie.

Ottawa dépensera environ cinq millions pour mettre sur pied des projets d'emploi destinés à tous ceux qui font les frais de la réduction des stocks de poisson sur la côte est du pays.

Quelque 16 000 personnes reçoivent déjà 406 \$ de compensation par semaine depuis l'entrée en vigueur, en juillet dernier, du moratoire sur la morue de l'Atlantique nord.

Mais plusieurs autres ne pouvaient adhérer au programme et n'avaient pas travaillé durant assez de semaines pour être admissibles aux allocations d'assurance-chômage.

Plusieurs travailleurs actuellement sans emploi attendaient impatientement l'annonce de cette mesure depuis des semaines. Des employés d'usines de traitement du poisson — surtout des femmes — ont manifesté ce mois-ci à Terre-Neuve.

Lundi dernier, 15 femmes ont entamé une grève de la faim à Ferryland, à Terre-Neuve, pour attirer l'attention de la population sur leur situation désespérée.

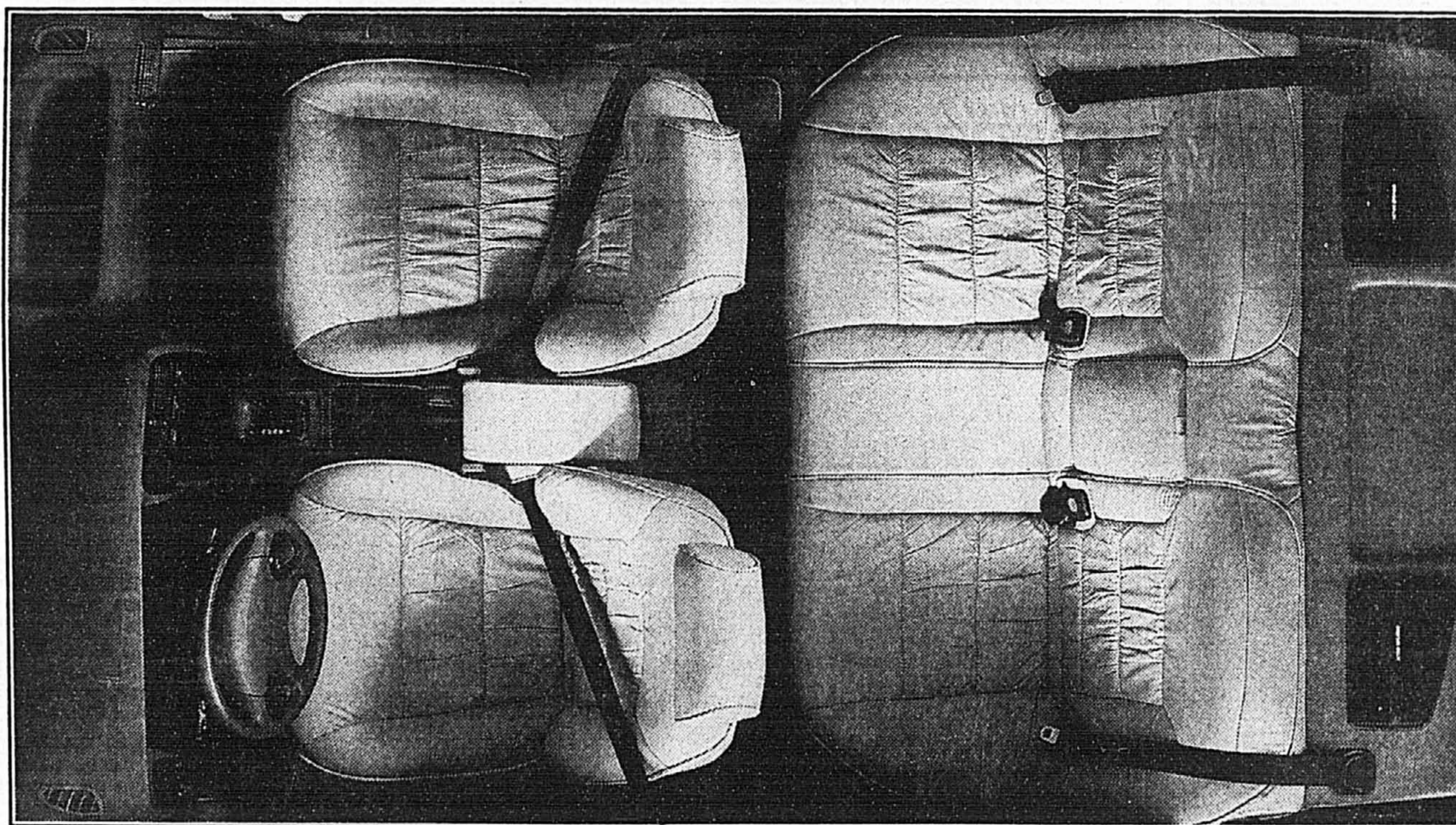
Autres programmes

M. Crosbie a également révélé les détails de deux autres programmes d'aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine annoncés en début de semaine.

Environ 100 millions seront destinés aux travailleurs de l'industrie âgés de 55 à 64 ans qui choisiront de quitter leur emploi d'ici le 31 décembre. Le gouvernement fédéral défraiera 70 pour cent de ce programme et Terre-Neuve le 30 pour cent qui reste. On estime que quelque 2000 personnes pourraient bénéficier de ces avantages si elles décident de prendre une retraite volontaire anticipée.

Un autre montant de 15 millions servira à venir en aide aux propriétaires de chalutiers de Terre-Neuve qui ont besoin de conserver leur navire durant le moratoire de deux ans sur la morue.

INFINITI VOUS RÉSERVE LES MEILLEURES PLACES.



Cette année, Infiniti s'est réservé la première place. Devant Lexus, les Européennes et toutes les autres.

Un sondage sur la qualité initiale des voitures neuves de J.D. Power et Associés, une maison de recherche réputée, révèle en effet qu'Infiniti est la meilleure gamme de voitures de toute l'industrie.

Cette étude a été menée auprès de plus de 33 000 propriétaires américains et tient compte de deux modèles Infiniti disponibles au Canada.

La puissante Q45 : désignée par le magazine Road & Track comme étant l'une des dix meilleures voitures au monde.



Voici la toute nouvelle J30 d'Infiniti. Malheureusement, elle ne faisait pas partie du sondage de J.D. Power et Associés sur la qualité initiale des voitures neuves. Mais nous croyons qu'elle représente la plus haute expression d'Infiniti jusqu'à maintenant.

L'énergique G20 : un contrôle et une maniabilité qui laissent loin derrière toutes ces voitures affichant une réputation et un prix supérieurs.

Et maintenant, une nouvelle venue s'ajoute à cette prestigieuse collection : l'étonnante J30.

Une voiture qui accorde une place de choix à vos exigences esthétiques et technologiques.

Une voiture qui vous réserve des surprises dignes de la plus élégante berline au monde.

INFINITI

Une création Nissan

La Protection civile accueille avec stoïcisme les reproches du Vérificateur général

MARIO FONTAINE

■ Protection civile Canada a accueilli avec stoïcisme, hier, les reproches du Vérificateur général voulant qu'elle ne soit pas préparée à réagir à un tremblement de terre important, à un accident nucléaire ou à un gros déversement de produits chimiques ou pétroliers.

«C'est vrai et c'est faux. On n'est jamais parfaitement prêt à faire face à des situations d'urgence qui, par définition, demeurent abstraites tant qu'elles ne surviennent pas. Mais s'il arrive quelque chose, il est certain qu'on peut intervenir très rapidement», a commenté hier le porte-parole de cette agence fédérale, Jean-Claude Paradis.

Dans son rapport annuel rendu public mardi, le Vérificateur général Denis Desautels écrit que la planification des mesures d'urgence par Protection civile Canada connaît des retards qui risquent de réduire sa capacité d'intervenir rapidement en cas de pépin, un facteur capital pour la protection des vies et des biens.

M. Paradis rappelle que l'organisme (une centaine d'employés, budget annuel d'environ 18 millions) n'a pas pour rôle d'intervenir directement mais de coordonner les secours. Ainsi, c'est le ministère de l'Environnement qui s'occupera d'un incendie de BPC comme celui de Saint-Basile-le-Grand, et la Garde côtière du déversement d'hydrocarbures dans le Golfe du Saint-Laurent.

Protection civile Canada, qui relève du ministère de la Défense, convient que les plans d'urgence ne sont pas encore complétés mais soutient qu'ils sont en

bonne voie d'élaboration. Il s'agit d'un travail laborieux, qui implique les ministères fédéraux, les provinces, des organismes comme l'Ambulance Saint-Jean et la Croix rouge, etc. Les situations sont en constante évolution, ce qui complique encore davantage la tâche.

André Tremblay est directeur pour le Québec de Protection civile Canada. En tout, ils sont trois employés. C'est qu'il incombe d'abord aux municipalités de réagir en situation de crise. Si l'ampleur de la catastrophe les dépasse, elles font appel à la Sécurité civile, un organisme du gouvernement du Québec qui, en dernier lieu, demandera l'aide du gouvernement fédéral.

Dans une année normale, la Protection civile Canada section Québec fera de deux à cinq interventions: feux de forêt, inondations, occasionnellement un tremblement de terre comme celui de Chicoutimi, l'incendie à Saint-Basile.

«Dans le moment, on travaille surtout sur la répartition des compétences entre les ministères en cas de crise majeure. Le cas de Saint-Basile a servi de démonstration sur ce qui devait être fait», explique de son côté Marc Lavallée, de la direction générale de la Sécurité civile. Cette agence québécoise compte 130 personnes à son service et dispose d'un budget de quelque 7,5 millions.

Selon M. Lavallée, «on est prêt à faire face à des situations d'urgence de façon raisonnable». Pour le moment, on garde par exemple un oeil sur les sismographes, puisque cette époque de l'année est propice aux tremblements de terre.

DE LA COLLECTION DE DIAMANTS BIRKS... ALLIANCE ANNIVERSAIRE EN DIAMANTS



“Pour les
meilleures
années de
ma vie...”



Pour toutes ces années d'amour, d'amitié et de complicité... l'alliance anniversaire en diamants de Birks dont chaque détail a été soigneusement exécuté. Il s'agit de cinq diamants Birks taille brillant, de couleur et de pureté exceptionnelles, sertis sur or jaune ou blanc 18 ct. Quelle merveilleuse façon de prouver qu'on l'aime.

1995 \$

Valeur de remplacement 3000 \$

BIRKS

YAMAHA **DSP-E1000**
L'EXPERIENCE DU CINEMA DANS VOTRE MAISON
Maximiser les merveilles des processeurs d'effets de champs sonores digitaux.
YAMAHA cinéma «DSP» vous permet de revivre l'expérience du cinéma chez vous dans votre propre maison. De plus, tout ce dont vous avez besoin pour une chaîne audio vidéo de haute performance avec le DSP E-200 DSP 1000 DSP A 1000.
DISPONIBLE CHEZ
AUDIOIRONIC 368, Ste-Catherine ouest, Montreal
861-5451 ou 861-5452

Omega Constellation,
chronomètre automatique pour homme
en or 18 carats avec affichage
de la date. Glace saphir
inrayable. Etanche.
Swiss made since 1848.



OMEGA
The sign of excellence

866-3876

Bijouterie
GAMBARD

VENTE ET SERVICE TECHNIQUE
630-A CATHCART
MONTREAL CENTRE-VILLE

GAGNANTE du CONCOURS

« GAGNEZ LONDRES, LE BERCEAU DU GOGO »



AU COMPLEXE DESJARDINS

Le Père Noël n'a pas attendu au 24 décembre pour remettre un beau cadeau à la gagnante du concours: « GAGNEZ LONDRES, LE BERCEAU DU GOGO »



Dans l'ordre habituel, de gauche à droite: Michel Carli, Place Desjardins Inc., Marie-Josée Bouchard, Hôtel Méridien, Arthur Benarroch, boutique OLIVIA ROCHE, Lyne Pressault, la gagnante, le Père Noël, Martine Marcotte, Voyages Constellation, Serge Guérin, Air Canada, Francine Lavallée, Europ Auto Jet Inc.

JOUEZ COUP DOUBLE !



COMPLETS

Prix courant 450\$, 495\$, 595\$ *



CRAVATES

Prix courant 20\$ à 35\$ *



CHEMISES HABILÉES

Prix courant 40\$ à 48\$ *



Profitez de notre offre spéciale de **DEUX COMPLETS** de même valeur pour le prix d'un, de **DEUX CHEMISES** de même valeur pour le prix d'une ou de **DEUX CRAVATES** de même valeur pour le prix d'une.



**OFFREZ-VOUS DEUX COMPLETS
OU PARTAGEZ VOTRE ACHAT AVEC UN AMI**

* Centre Rockland.....735-5441

* Galeries d'Anjou.....353-6310

* 4475 bd Métropolitain374-4555

* Carrefour Laval687-1670

* Centre Eaton (niveau métro)849-9281

* Promenades St-Bruno.....653-5100

* Léger supplément pour tailles 48 et plus.
Applicable sur un lot sélectionné seulement.

* Fairview Pte-Claire.....694-9050

* Carrefour Angrignon.....366-0762

Double K7 • Multi CD

Découvrez pourquoi ce système est si populaire. Venez le voir, venez l'écouter et vous comprendrez... Incluant une platine à double cassette et un lecteur laser multiple, ce système constitue l'un des meilleurs achats de l'année dans sa catégorie.

RÉG. 1300\$ EN VENTE

999 \$



Récepteur RX-360 Yamaha, Platine à double cassette KXW-262 Yamaha, Lecteur laser multiple CDC-625 Yamaha, Haut-parleurs Alpha PSB

audio centre

5260, rue Sherbrooke O. (Décarie) • 482-4420
1970, boulevard Le Corbusier, Laval • 687-3627
8080, boul. Taschereau O., Brossard • 466-1999

Projet de loi pour créer un Conseil des aînés

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Un engagement électoral de l'équipe libérale pendant la campagne de 1989, l'institution d'un Conseil des aînés, a franchi une étape importante hier quand le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi à cette fin.

Il est prévu dans ce projet de loi que le Conseil serait composé de 18 membres, dont 12 seront nommés par le gouvernement et auront droit de vote. Les six autres, sans droit de vote, seraient déjà nommés d'office de par leur fonction (les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, des Transports, de la Justice, de la Main-d'oeuvre, le secrétaire général associé du conseil des ministres à qui est confié le dossier de la condition féminine, et le président de la Société d'habitation du Québec, ou leurs délégués).

Le Conseil se verrait confier principalement le mandat de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre sur toute question qui concerne ces personnes.

Cette mesure était réclamée depuis quelque temps par les personnes du troisième âge qui se sont souvent plaintes de ne compter sur aucune voix auprès du gouvernement pour défendre et mousser leurs intérêts.

Au cours de la campagne électorale de 1989, le premier ministre Bourassa avait promis aux aînés de leur donner un instrument pour mieux se faire entendre dans les sphères gouvernementales.

Quelle chance
que vous
soyez abonné
à La Presse!

Si votre nom apparaît sur cette liste :

- M. Morin de Pierrefonds n° 237163M00
- M. Forget de l'île Bizard n° 237167F00
- M. Gibault de Montréal-Nord n° 237262G07
- Mme Demers de Boucherville n° 237582D03
- Mme Paquin de Sainte-Dorothée n° 238316P01
- M. Dion de Rosemère n° 243120D00
- Mme Veillette de Repentigny n° 245190V00
- M. Demontigny d'Iberville n° 260405D02
- M. Benoît de Saint-Hubert n° 264069B02
- Mme Roy de Saint-Bruno n° 286590R04

Vous gagnez !

LA COLLECTION VIDÉO-SOUVENIR



CLASSIQUES

des années cinquante

Cette collection regroupe dans un pratique coffret, 4 vidéocassettes comprenant chacune, deux des plus grandes émissions de la télévision des années cinquante:



- volume 1**
La Famille Plouffe et Le Survenant
- volume 2**
Pépinot et Radisson
- volume 3**
Point de mire et Le Roman de la science
- volume 4**
Les Belles Histoires des pays d'en haut et La poule aux oeufs d'or

Quotidiennement, jusqu'au 30 novembre 1992 nous publierons les noms de 10 abonnés. Ceux-ci gagneront automatiquement cette extraordinaire collection qui nous fait revivre les meilleurs moments du début de la télévision.

La valeur totale des prix offerts est de 5 995 \$

Le texte des règlements est disponible à La Presse.

Veuillez accorder un délai de deux semaines pour la livraison de votre prix.

Nos fidèles abonnés
ont des avantages !

Abonnez-vous dès maintenant

au 285-6911

La Presse



L'Auberge

Un rendez-vous avec
le charme et la tradition

La SQ accusée de se prêter à un jeu politique à la demande de Bourassa

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La Sûreté du Québec a-t-elle rendu compte au premier ministre Robert Bourassa de l'interrogatoire auquel les députés péquistes Jacques Brassard et Guy Chevette se sont prêtés, la semaine dernière, en regard de l'affaire Wilhelmy?

C'est l'interrogation que soulève hier le leader parlementaire du PQ, Guy Chevette, accusant en quelque sorte le premier ministre d'utiliser la SQ comme une police politique.

Tout a commencé par des allusions prononcées par Robert Bourassa, en chambre, pour la troisième fois en deux jours, propos qui pouvaient laisser croire que les deux députés auraient eu un lien avec l'enregistrement de cette fameuse conversation téléphonique portant sur la performance du premier ministre du Québec dans les dernières négociations constitutionnelles.

« Je pense que la qualité de mes réponses est probablement comparable à celle qu'a donnée le leader parlementaire lorsqu'il a été interpellé par la police, la semaine dernière », avait lancé le chef libéral au député Chevette.

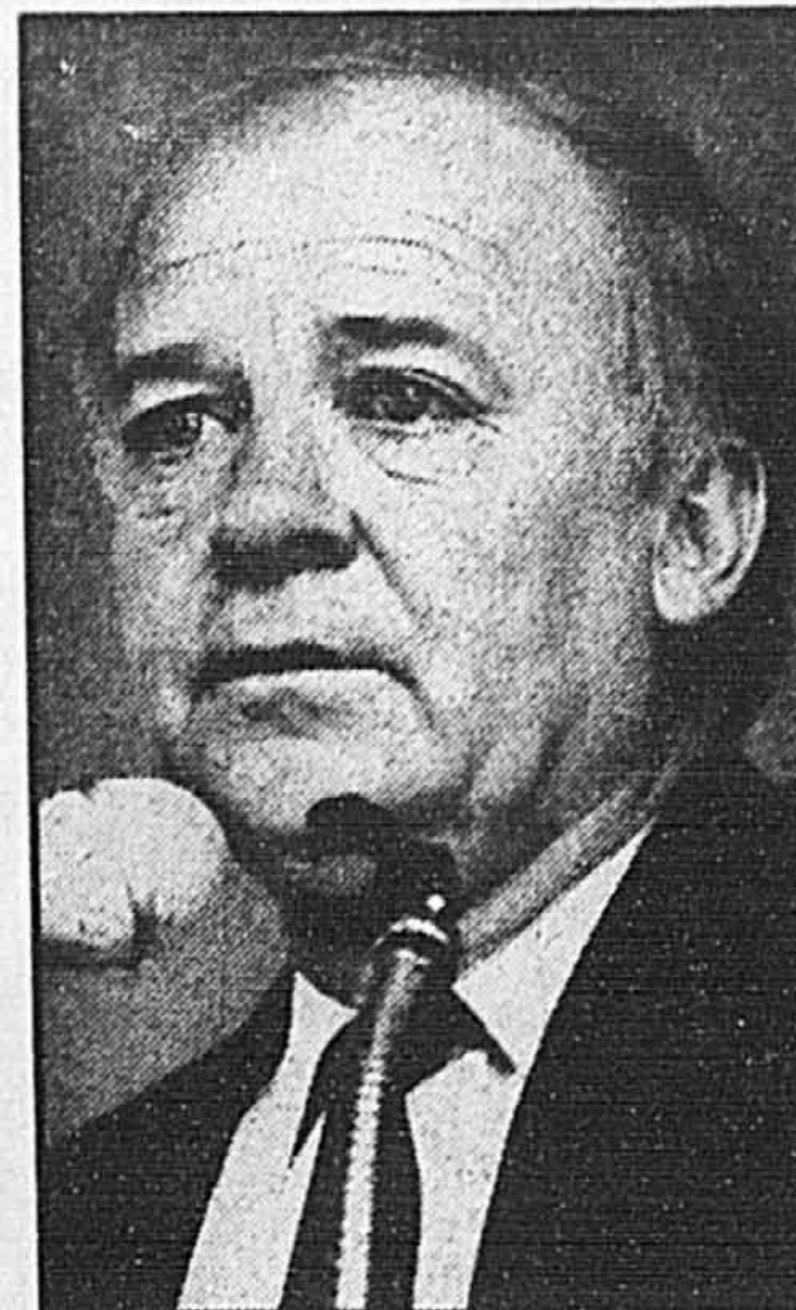
Le député de Joliette l'a pris plutôt mal et a soulevé une question de privilège en annonçant une motion qui, si la question avait été acceptée par le président de la chambre, lui aurait permis de forcer M. Bourassa à expliquer ses propos devant une commission spéciale de l'Assemblée nationale. Cet exercice, si on en juge par une expérience du genre survenue il y a six ou sept ans, où le député de Lévis, Jean Garon, en avait décousu avec l'ex-leader parlementaire du gouvernement, Michel Pagé, peut se prolonger plusieurs semaines.

Le président de la Chambre, Jean-Pierre Saintonge, après avoir suspendu les travaux durant une bonne heure, a conclu que la question soulevée par M. Chevette en était plutôt une de fait personnel, en raison de quoi il suffirait à ce dernier de s'expliquer immédiatement sur les propos du premier ministre.

Le député péquiste a donc reproché à M. Bourassa l'usage du mot « interpellé » qui peut vouloir dire qu'il a été contraint ou même mis sous arrêt. Ce qui n'est pas le cas. M. Chevette a expliqué que son collègue Brassard et lui avaient reçu la visite de deux



Robert Bourassa



Guy Chevette

doutes sur mon intégrité, qu'ils viennent de qui que ce soit y compris Robert Bourassa », a plus tard déclaré Guy Chevette dans un point de presse.

Il a dit s'être étonné que le premier ministre ait fait allusion à « la qualité de mes réponses à la police ». « Ça m'a chatouillé un peu. Je n'ai pu le relever mais si tel était le cas, ça justifierait davantage mon énoncé », a-t-il ajouté en référant à ses déclarations de la semaine dernière, alors qu'il avait dit que son parti mènerait une bataille sans merci s'il était évident que la SQ se prête à un jeu politique. Ce à propos de quoi il a dit hier qu'il ne croyait pas que ce soit le cas, règle générale.

Il dénonce cependant « l'empressionnement démesuré de la police, dans ce cas précis, pour interroger des députés, en comparaison avec l'empressionnement qu'elle a démontré vis-à-vis ceux qui ont reçu l'enregistrement ». « J'ai été surpris d'apprendre par Robert Gillet, sur les ondes, que lui-même n'a pas été interrogé, alors que c'est lui qui a reçu la cassette, dit-on. Il n'a pas été interrogé par la police, on courrait après Brassard et Chevette », a insisté le leader parlementaire du PQ.

Trois organismes publics forcés à la transparence

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

La Commission d'accès à l'information du Québec vient de forcer à la transparence trois organismes publics qui refusaient de publier certains documents internes.

Dans des décisions récemment rendues, l'organisme quasi judiciaire a forcé la Commission scolaire de Charlesbourg à divulguer les dépenses et les frais de voyages encourus en 1991 par les commissaires, comme le réclamait un citoyen de Charlesbourg, Alban Fournier.

Puis, Hydro-Québec a été enjoint par la Commission d'accès à l'information de divulguer copie d'un sondage qu'elle avait fait effectuer au Saguenay-Lac Saint-Jean sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ashuapmushuan. Ce sondage était réclamé par un groupe écologiste local.

Enfin, l'hôpital de Blanc-Sablon, sur la Basse Côte nord, a été l'objet lui aussi d'une décision de la Commission d'accès à l'information et forcé de remettre à un citoyen qui le réclamait, Jimmy Joncas, copie de l'entente qui avait été signée par l'hôpital avec une compagnie aérienne pour le transport des malades vers d'autres centres hospitaliers.

À Charlesbourg, la Commission scolaire a refusé de rendre publics les comptes de dépenses et les frais de voyage des commissaires et de 14 cadres sous prétexte qu'il faudrait « procéder à des calculs particuliers » pour produire de tels documents.

Un cadre de la commission scolaire est venu dire que la recherche des documents requis pourrait prendre trois jours de travail. Le procureur de la commission scolaire a même prétendu que les frais de voyage du personnel, bien qu'assumés par les fonds publics, n'étaient pas des renseignements publics.

Dans sa décision, la Commission d'accès à l'information a statué que les documents devaient être rendus publics car un des objectifs de la Loi « vise justement la transparence des dépenses effectuées à l'aide de fonds publics ».

Le requérant a pu recevoir les comptes de dépenses réclamés après que la commission scolaire ait masqué l'adresse personnelle des bénéficiaires.

Hydro-Québec

Quant à Hydro-Québec, la société d'Etat refusait de dévoiler la méthodologie et l'analyse du sondage auquel elle avait procédé au Lac Saint-Jean sur l'aménagement de la rivière Ashuapmushuan, comme le réclamait le Regroupement des citoyens pour la protection de cette rivière.

Le procureur d'Hydro-Québec a soutenu que l'analyse du sondage n'avait pas encore été complétée à partir des données brutes et des tableaux croisés de ces données.

Mais les requérants ont plaidé que ces données brutes constituent en soi une analyse du sondage et les a réclamés. La Commission d'accès à l'information a donné raison au Regroupement et a donné ordre à Hydro-Québec de communiquer au requérant les documents réclamés. La société d'Etat a jusqu'à lundi prochain pour porter la cause en appel.

Enfin, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, le Centre de santé de la Basse Côte nord a rejeté une requête d'un Blanc sablonnais qui voulait obtenir copie de l'entente conclue entre ce centre hospitalier et la compagnie Inter-Canadien pour le transport des malades vers d'autres hôpitaux.

De plus, ce citoyen, Jimmy Joncas, réclamait le guide des politiques de transport du centre de santé.

L'hôpital a plaidé que le document avec Inter-Canadien ne saurait être rendu public car il implique un tiers, soit une entreprise

privée avec laquelle existe un contrat de confidentialité.

Mais la Commission d'accès a décidé que l'entente avait été négociée de gré à gré entre les parties et constituait donc un contrat et non un document fourni par un tiers.

Avec le nouveau Windows pour Workgroups, Windows vient d'atteindre un grade supérieur. Une maîtrise en communications.



On sait maintenant que le succès d'une entreprise dépend de la capacité de ses membres à

travailler efficacement en équipe.

Pourtant, les systèmes informatiques actuels ont peine à répondre à cet état de fait.

Les PC fonctionnent bien individuellement, mais lorsqu'on tente de les regrouper

en réseau, les choses se compliquent, de l'installation à l'entretien. Puis le simple fait d'avoir accès aux mêmes fichiers ne suffit plus.

Le nouveau Windows pour Workgroups marque le début d'une ère nouvelle. Certains spécialistes de l'industrie soutiennent déjà

qu'il révolutionnera la façon de travailler en réseau. Pour nous, il représente l'évolution logique de Windows.

Les fonctions réseau, échange de fichiers, messagerie électronique et planification de réunions sont intégrées dans le système d'exploitation. Ce qui veut dire que tous les membres de l'équipe peuvent partager les mêmes fichiers et les modifier simultanément.

Le Windows pour Workgroups comprend le Microsoft Mail - récipiendaire de plusieurs prix d'excellence - qui permet à tous les usagers du bureau de communiquer entre eux,

d'un simple cliquetage de la souris. Un message peut également contenir l'extrait d'un tableur, un tableau ou un graphique.

Le Schedule+ facilite la gestion du partage des tâches, des rendez-vous et des réunions entre deux ou tous les membres du groupe.

Bref, le nouveau Windows pour Workgroups représente pour toute entreprise, petite, moyenne ou grande, une façon nouvelle et peu coûteuse d'échanger de l'information et de travailler en équipe.

À l'aide de la trousse d'installation, le Windows pour Workgroups peut être mis sur pied rapidement et sans problème, tout comme il peut être ajouté à votre réseau actuel. Il est parfaitement compatible avec les

réseaux les plus courants, tels LAN Manager et Novell NetWare.*

Et comme Windows pour Workgroups fait partie intégrante de l'équipe Windows, il opère de la même façon que cet environnement, choisis par des millions d'utilisateurs de PC. Si vous travaillez déjà avec le Windows 3.1, la trousse de mise à jour vous donnera accès à tous les avantages du Windows pour Workgroups.

Votre équipe ne pourra plus s'en passer. Pour en savoir plus sur le Windows évolué, passez aujourd'hui chez votre détaillant Microsoft.

Ou appelez le 1 800 563-9048 et nous vous ferons parvenir son CV.

Microsoft*
Travaille pour vous

Microsoft et le logo Microsoft sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Windows, Windows pour Workgroups et LAN Manager sont des marques de commerce de Microsoft Corporation. © 1992 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. NetWare et Novell sont des marques déposées de Novell, Inc.

EN CAS DE PANNE ÉLECTRIQUE EN HIVER: VOYEZ CLAIR!

- Si vous êtes seul à être affecté par la panne, communiquez avec Hydro-Québec.
- Fermez tous les interrupteurs

- et les appareils électriques.
- Fermez les portes des pièces inutilisées.
- Après plus de 24 heures, suivez ces conseils:
- Videz le chauffe-eau et fermez le disjoncteur.
- Fermez la conduite d'eau principale.

Pour plus de renseignements, procurez-vous le dépliant "Guide aux citoyens en cas de sinistre" à votre bureau Accès Montréal.

PRÉVOYONS L'IMPRÉVISIBLE



Ville de Montréal

La lutte est aux deux tiers engagée dans St-Hubert

YVES BOISVERT

■ A moins d'un an des prochaines élections fédérales, la lutte est engagée dans le comté de Saint-Hubert, où le député Pierrette Venne, du Bloc québécois fera face à une avocate de 35 ans, Angéline Fournier, candidate libérale.

Le candidat conservateur n'est pas encore choisi, mais René Lemaire, un conseiller en marketing directeur des Amis du Canada, a été approché par le parti et «réfléchit à cette possibilité».

Si l'on se fie aux sondages nationaux, qui placent le Bloc et le PLC au sommet des intentions de vote, la lutte devrait se faire entre Mmes Venne et Fournier.

Pierrette Venne a été élue sous la bannière conservatrice lors des élections du 21 novembre 1988 avec 25 573 voix, une majorité de 10 364 votes sur le candidat libéral de l'époque. La candidate néo-démocrate était arrivée troisième, avec 9435 voix dans ce comté qui regroupe les villes de Saint-Hubert, Ville-Lemoine, Greenfield Park et une partie de Longueuil.

Comté nationaliste

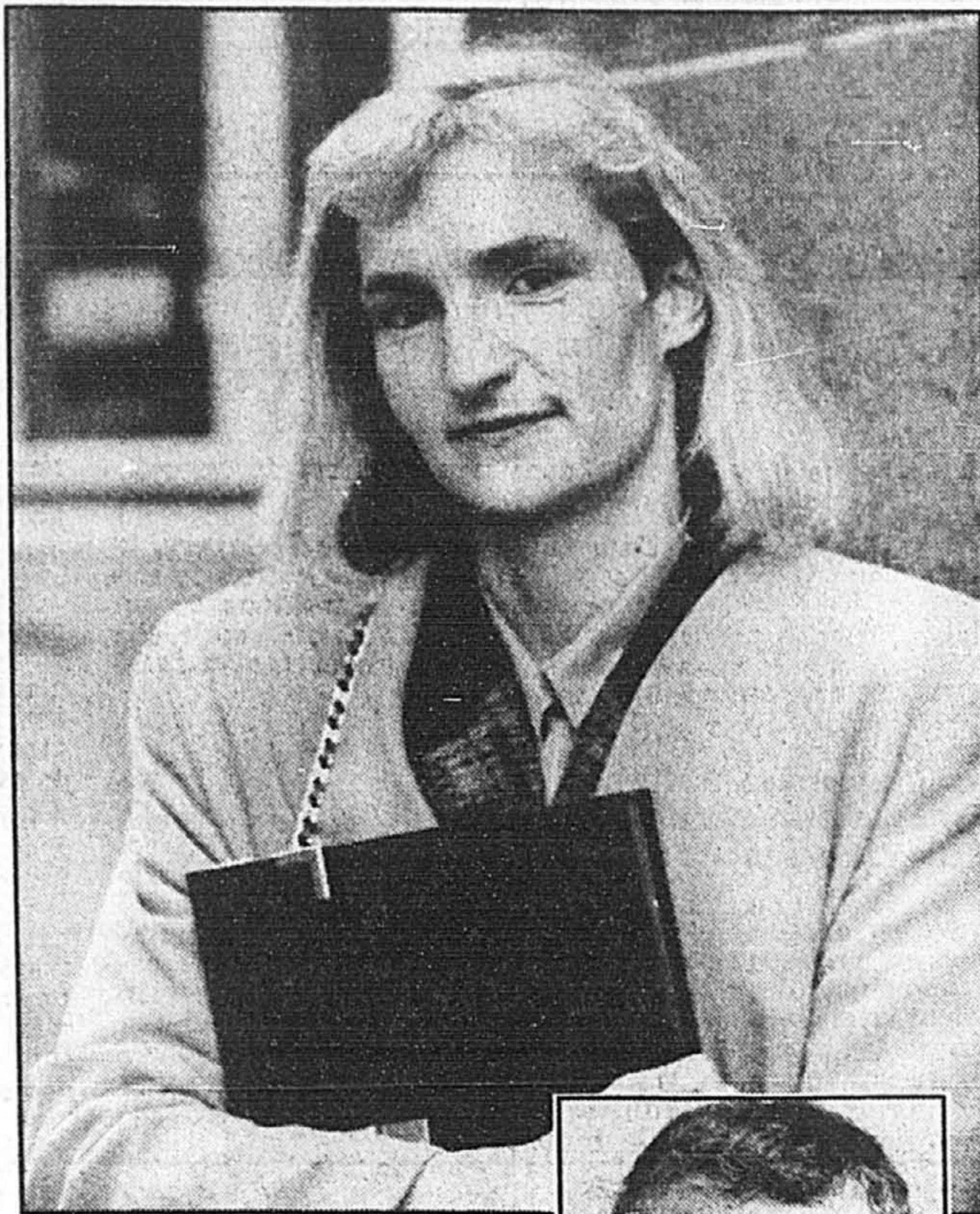
Mme Venne, notaire de sa profession, est très confiante d'être reportée au pouvoir dans ce comté francophone à 80 p. cent, où la vaste majorité a voté «non» au référendum du 26 octobre. «C'est très nationaliste, ici», dit-elle.

«En 88, c'est grâce à l'appui des péquistes que les conservateurs avaient été élus ici. Cette fois-ci, ils vont être derrière le Bloc», analyse-t-elle.

Elle admet toutefois que l'absence de «programme politique» pour le Bloc québécois est un désavantage. En revanche, une «plate-forme» sera élaborée prochainement, promet-elle.

«Ce qui compte pour nous, c'est d'être le plus nombreux possible à Ottawa pour défendre les intérêts du Québec. Nous n'aspérons pas à prendre le pouvoir, mais si nous détenons la balance du pouvoir, ça peut être intéressant», dit-elle.

Mme Venne avait démissionné du caucus conservateur après un désaccord avec un comité de la



Angéline Fournier, candidate officielle du Parti libéral (en haut); J. René Lemaire, candidat pressenti du Parti conservateur.



Chambre des communes sur le contrôle des armes à feu qui recommandait des mesures trop peu sévères à son goût.

Idees nouvelles

Angéline Fournier, elle, est une avocate d'origine française qui

s'est consacrée au journalisme et à la recherche au cours des dernières années, notamment avec l'économiste Kimon Valaskakis, lui-même candidat libéral. Elle a notamment fait partie jusqu'à tout récemment de *Cité libre*.

Cette mère de quatre enfants âgée de 35 ans milite pour «générer des idées nouvelles en politique», parce que le milieu est sclérosé et ne laisse que peu de place aux jeunes, dit-elle.

Lors de la prise de position de Pierre Trudeau au sujet du référendum, le 1er octobre, au souper des Amis de *Cité libre*, Mme Fournier avait eu un vif échange avec l'ancien premier ministre du Canada. Elle lui reproche sa vision «théorique» du débat constitutionnel.

Actuellement, Mme Fournier rencontre diverses personnalités du comté. Elle a déjà tenté de se faire élire à la mairie de Saint-Lambert, en 1990, et a fondé également un groupe de pression écologique contre l'utilisation des pesticides. Voyant «les limites de l'engagement local», comme elle dit, elle décide de faire le saut au fédéral. Récemment, un ouvrage collectif assez hétéroclite de jeunes intellectuels intitulé *Thèses ou foutaises* était lancé sous sa co-direction.

Le débat entre cette fédéraliste convaincue et Mme Venne, représentante d'un parti fédéral souverainiste, risque d'être âpre. Pour Mme Fournier, le bloc est «un ballon qui a été dégonflé», un parti qui a «une approche négative».

Quant à M. Lemaire, ancien organisateur du PLC passé au PC après l'élection de Brian Mulroney, il est actuellement directeur des Amis du Canada, un groupe de pression pour l'unité canadienne formé par le Conseil pour l'unité canadienne. Il a été appelé à ce titre à voyager à travers le pays durant le débat constitutionnel et a présidé en 1978 la Société pour le progrès de la Rive-Sud.

Une réorganisation aux Postes ferait disparaître plusieurs indépendants

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Société canadienne des Postes a entrepris une vaste réorganisation de son réseau de 1 350 points de vente à travers le pays, ce qui entraînerait la disparition de plusieurs propriétaires indépendants et une diminution draconienne de leurs revenus.

C'est ce que révèle un document interne, daté du 22 octobre, et rendu public hier par le président du Syndicat des employés des postes et des communications, M. Stephen White.

Mme Ida Irwin, porte-parole de la société d'Etat, a confirmé que ce document faisait partie du plan de réorganisation du réseau des comptoirs de vente des Postes qui a commencé en septembre et qui devrait être complété d'ici Noël.

En vertu du nouveau système, les points de vente pourrissent, dans certaines circonstances, vendre des timbres en-deçà de leur véritable valeur, tout comme les commerçants peuvent liquider leurs produits en les vendant à bas prix pour attirer la clientèle, a précisé Mme Irwin.

Les consommateurs pourraient cependant avoir à voyager longtemps pour dénicher un endroit où l'on vend ces timbres à rabais. La note interne souligne clairement que les propriétaires de comptoirs de vente des Postes ne resteront plus longtemps en affaire.

La société d'Etat veut modifier ses engagements avec les

chaines de magasins et les centres commerciaux qui opèrent ces comptoirs de vente postaux.

Les propriétaires de ces points de vente ne seront plus payés grâce à des commissions, mais plutôt sur la base d'une marge brute comme celle employée dans les franchises. La société des Postes disposera ainsi de beaucoup plus de liquidités, précise le document.

Les propriétaires seront responsables de l'achat de leur inventaire et des frais de transport. Ils devront aussi baisser leurs prix pour vendre leur surplus ou pour stimuler la demande.

Selon le document, il en résultera une «diminution de la rémunération de plusieurs propriétaires, de 13 pour cent en moyenne à moins de 10 pour cent». Cette évaluation n'est qu'approximative, ajoute-t-on.

Plusieurs d'entre eux n'accepteront pas une diminution de leurs revenus. Entre 200 et 300 d'entre eux refuseront de renouveler leur contrat, prévoit-on.

Mme Irwin affirme que le plan de réorganisation reste flexible et que la population ne sera pas affectée par la situation. Selon elle, les propriétaires qui ne voudront pas signer de nouveau contrat seront remplacés par d'autres.

«Notre principal but est de ne pas affecter les consommateurs. Nous recherchons le meilleur emplacement pour nos points de vente. Nous recherchons le meilleur arrangement», a-t-elle ajouté.

La Défense manque d'argent pour ses missions de paix

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le ministère de la Défense doit obtenir plus d'argent, sans quoi il ne pourra pas poursuivre sa participation aux missions de paix de l'ONU au-delà de décembre 1993.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de la Défense Marcel Masse.

«Ce n'est pas une question de volonté, mais une simple question de dollars», a-t-il affirmé devant un sous-comité du Sénat.

D'ici la fin de l'année, environ 4300 Canadiens feront partie de 15 contingents différents de l'ONU à l'étranger. C'est environ le double de ce que les planificateurs du ministère de la Défense ont prévu à leur budget, et à la limite de ce que le ministère peut financièrement assumer.

Le ministre Masse a ajouté que le Canada, tout en représentant seulement un demi d'un pour cent de la population mondiale, assure environ 10 pour cent des tâches liées au maintien de la paix, «une participation formidable pour une petite nation».

Le Canada s'est engagé à déployer 2400 militaires dans l'ex-Yugoslavie. Environ 700 sont en route pour la Somalie, quelque 500 autres sont stationnés à Chypre, 200 au Cambodge et d'autres sont éparpillés en petits nombres autour du monde.

Le Canada, a poursuivi le ministre, ne peut être le seul à se préoccuper de la paix, d'autres nations devront prendre une partie du fardeau.

La facture du maintien de la paix se monte déjà pour cette année à 170 millions de plus que prévu au budget, un «trou» que le ministère devra combler en allant piger dans d'autres postes.

M. Masse s'est refusé à dire s'il ferait des démarches auprès de ses collègues du cabinet pour obtenir plus de fonds.

Mais la Défense pourrait bien être la première cible visée par des compressions de dépenses quand le ministre des Finances Don Mazankowski livrera son exposé économique la semaine prochaine. Le ministère de la Défense écope déjà de plus de deux tiers des compressions annoncées la semaine dernière dans le budget de fonctionnement du gouvernement. Ottawa souhaite réduire ses dépenses de 470 millions d'ici le 31 mars prochain.

Le général John de Chastelain, chef d'état-major et plus haut gradé militaire canadien, a déclaré que le Canada a déjà contribué maximum des effectifs possible à des missions de paix outre-mer. Les forces terrestres canadiennes, a-t-il précisé, comptent environ 16 000 militaires. Il y aura donc un militaire sur quatre en mission à l'étranger d'ici janvier.

Un cadeau si superbe est dur à garder secret!

ANNONCÉ À LA TÉLÉ
Courant 599\$
Lancement 379\$
PLUS un certificat en boni* -100\$

- Mémoire alphanumérique de 48 numéros pour entrer et chercher des numéros avec le nom correspondant
- Visuel à LCD • Ne pèse que 285 grammes 17-1060

C'est dur de garder le secret sur notre phénoménal cellulaire de poche CT-350. Tout le monde parle de son petit format, de son faible poids—seulement 285 grammes— et de ses nombreuses caractéristiques. Comme, par exemple, sa mémoire alphanumérique qui vous laisse entrer des noms ayant jusqu'à 16 caractères. Vous n'avez qu'à taper un nom pour trouver un numéro de téléphone. Rapidité et efficacité ne sont que quelques-unes des raisons que le chat est sorti du sac. 17-1060

\$100 de temps d'antenne!
 Spécial de Noël

Achetez un cellulaire portatif chez Radio Shack, demandez une nouvelle activation et nous vous remettons un certificat de \$100 de temps d'antenne. Utilisez-le pour régler votre facture de service cellulaire après trois mois de service.

Nouvelle activation des cellulaires requise au moment de la vente pour un minimum de 6 mois. Certificat applicable aux cellulaires 17-1060, 17-8008 et 71-8503 seulement.

CANTEL® AGENT AGRÉÉ

Il faut l'avoir sous l'arbre!



Radio Shack rejette toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Une commande différée sera accordée si un article est épuisé au moment du solde. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables.

DEMANDEZ LA VÔTRE!
 Magasinez plus facilement avec une carte Radio Shack. Demandez-la dans les magasins et détaillants participants Radio Shack.

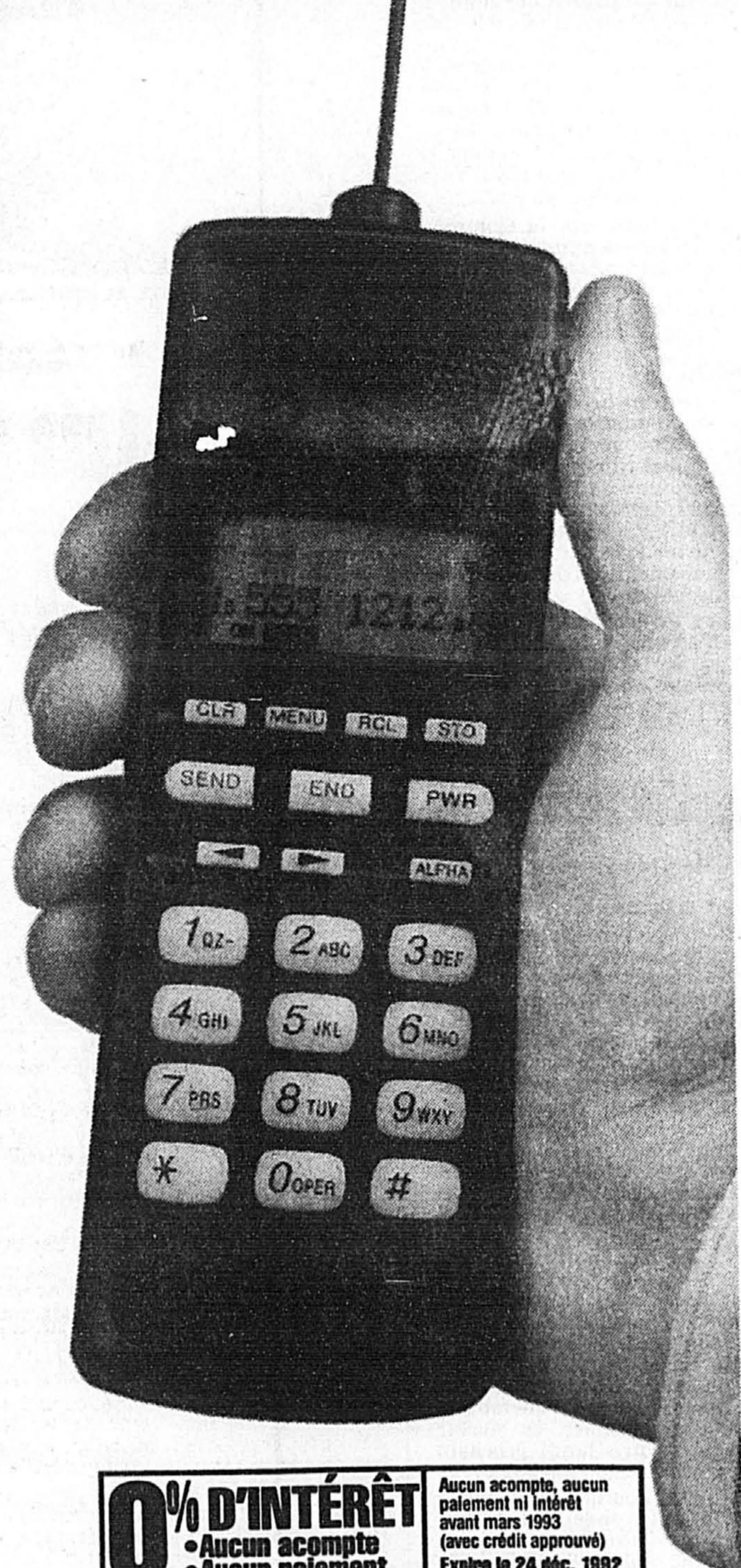


DIVISION INTERTAIN CANADA LTÉE
Radio Shack®

La Valeur Sûre en Électronique au CanadaSM

Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

Expire le 24 déc. 1992



0% D'INTÉRÊT
 •Aucun acompte
 •Aucun paiement
 Sur achats de plus de \$250 faits avec une carte de crédit Radio Shack
 Aucun acompte, aucun paiement ni intérêt avant mars 1993 (avec crédit approuvé) Expire le 24 déc. 1992